

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET DEMANDE VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.

Si vous avez des doutes quant à l'action à effectuer, nous vous recommandons de consulter immédiatement votre CSDP (Central Securities Depository Participant), courtier, banquier, avoué, comptable ou autre conseiller professionnel.

Zambia Copper Investments Limited
(immatriculée aux Bermudes)
(immatriculée en Afrique du Sud sous le numéro 1970/000023/10)
Code JSE : ZCI ISIN : BMG988431240
Code action Euronext : BMG988431240
(« ZCI » ou « la Société »)

PROSPECTUS À L'ATTENTION DES ACTIONNAIRES

Concernant :

une offre de ZCI à tous les actionnaires visant à racheter tout ou partie de leurs actions de ZCI au prix de 186,48 cents des Etats-Unis par action, soit la valeur d'actif net de l'action ZCI au 31 août 2008.

un nouveau business plan pour la Société ; et

la désignation d'administrateurs supplémentaires.

Comprenant :

une convocation à une assemblée générale extraordinaire pour statuer sur l'approbation de l'offre et la désignation d'administrateurs supplémentaires ;

un formulaire de vote par procuration destiné uniquement aux actionnaires certifiés et aux détenteurs d'actions dématérialisées enregistrées à leur nom ; et

un formulaire d'accord irrévocable et de remise à utiliser uniquement par les actionnaires certifiés.

Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent prendre contact avec leur CSPD, banque européenne, courtier ou autres représentants enregistrés, aucun formulaire les concernant n'étant inclus.

Date de publication 2 septembre 2008

CONSEILLERS DE LA SOCIETE ET INFORMATIONS

Secrétaire général

M. J Kleynhans
Maitland Luxembourg S.A.
58 rue Charles Martel
L-2134
Luxembourg

Conseiller juridique international

Maitland Advisory LLP
4th Floor, Berkshire House
168-173 High Holborn
Londres
WC1V 7AA
Royaume-Uni

Siège social

Clarendon House
2 Church Street
Hamilton
Bermudes

Conseillers financiers

iCapital Mauritius Limited
Level 2, Max City Building
Remy Ollier Street, Port Louis
Ile Maurice

Agents de transfert et du registre

En Afrique du Sud :

Computershare Investor Services (Pty) Ltd
70 Marshall Street
Johannesburg, 2001
(P O Box 61051, Marshalltown, 2107)

Au Royaume-Uni :

Computershare Investor Services PLC
The Pavilions
Bridgwater Road
Bristol
BS13 8AE
Royaume-Uni

(cf. les formulaires joints pour les adresses et les codes postaux auxquels envoyer les formulaires)

Agent pour la cotation en France

Caceis Corporate Trust
(anciennement Euro Emetteurs Finance)
14 rue Rouget de Lisle
F-92130 Issy-les-Moulineaux
Paris
France

Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à.r.l.
9 allée Scheffer
L-2520
Luxembourg

Sponsor pour le JSE

Rand Merchant Bank
une division de FirstRand Bank Limited
1 Merchant Place
Corner Fredman Drive and Rivonia Road
Sandton, 2196

Administrateurs (tous administrateurs indépendants)

T Kamwendo (président)
DD Rodier
S Georgala
M Clerc

Les définitions et interprétations figurant à l'annexe 1 s'appliquent à l'ensemble du présent prospectus.

Le présent prospectus est disponible en anglais et en français. Des copies peuvent être obtenues auprès des bureaux du secrétaire général, du sponsor et des agents de transfert et peuvent être téléchargées sur le site de la Société, www.zci.lu.

TABLE DES MATIÈRES

ACTIONS REQUISES DE LA PART DES ACTIONNAIRES	4
ECHÉANCES IMPORTANTES	7
PROSPECTUS DESTINE AUX ACTIONNAIRES DE ZCI	8
ANNEXE 1 - DEFINITIONS ET INTERPRETATIONS	19
ANNEXE 2 - NOUVEAU BUSINESS PLAN ET INFORMATIONS CONCERNANT LES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS PROPOSES	22
ANNEXE 3 - EVOLUTION DU COURS DE L’ACTION ZCI SUR LE JSE	34
ANNEXE 4 – COMPTES DE RESULTAT ET BILANS NON AUDITES.....	36
ANNEXE 5 - REGLEMENTATION SUD-AFRICAINE EN MATIERE DE CONTROLE DES CHANGES.....	44

Pièces jointes :

CONVOCATION À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

FORMULAIRE DE VOTE PAR PROCURATION A L’ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**FORMULAIRE D’ACCORD IRRÉVOCABLE ET DE REMISE (À UTILISER UNIQUEMENT PAR LES
ACTIONNAIRES CERTIFIÉS)**

ACTIONS REQUISES DE LA PART DES ACTIONNAIRES

Si vous avez des doutes quant à l'action à effectuer, nous vous recommandons de consulter immédiatement votre CSDP (Central Securities Depository Participant), courtier, banquier, avoué, comptable ou autre conseiller professionnel.

(I) PARTICIPATION ET VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(1) Actionnaires certifiés et détenteurs d'actions dématérialisées enregistrées à leur nom

Il vous est possible de participer en personne à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir à 11h30 (heure d'Europe centrale) le mercredi 24 septembre 2008 à l'hôtel Novotel, 35 rue du Laboratoire, Luxembourg, ou de désigner un représentant en remplissant le formulaire de vote par procuration ci-joint conformément aux instructions l'accompagnant et en l'envoyant aux agents de transfert de façon à ce qu'il leur parvienne au plus tard à 11h30 le lundi 22 septembre 2008.

(2) Détenteurs d'actions dématérialisées :

Votre CSDP, banque européenne, courtier ou autre représentant enregistré (« intermédiaire ») devrait vous contacter et vous demander vos instructions de vote pour l'assemblée générale extraordinaire. Si votre intermédiaire ne vous a pas contacté, nous vous recommandons de le contacter dès que possible dans les délais qu'il vous a stipulés et de lui donner vos instructions de vote pour l'assemblée générale extraordinaire. Si votre intermédiaire n'a pas reçu d'instructions de votre part, il sera tenu de voter selon les termes du mandat que vous lui avez donné, ou si ce mandat ne spécifie aucune instruction à cet égard, il sera tenu de s'abstenir.

Les détenteurs d'actions dématérialisées ne doivent pas remplir le formulaire de vote par procuration à l'assemblée générale extraordinaire joint au présent prospectus.

Si vous souhaitez participer en personne à l'assemblée générale extraordinaire et y voter, vous devez obtenir de votre intermédiaire la lettre de représentation nécessaire.

(II) ACCEPTATION DE L'OFFRE

(1) Détenteurs d'actions dématérialisées et détenteurs d'actions dématérialisées enregistrées à leur nom

Votre intermédiaire devrait vous contacter et vous demander si vous souhaitez ou non vendre tout ou partie de vos actions ZCI dans le cadre de l'offre. Si votre intermédiaire ne vous a pas contacté et que vous souhaitez vendre vos actions ZCI conformément à l'offre, vous devez le contacter et l'informer dès que possible, et dans les délais qu'il vous a indiqués, de votre intention de vendre des actions ZCI et du nombre d'actions que vous souhaitez vendre. Si votre intermédiaire n'a pas reçu de confirmation de votre désir de vendre des actions ZCI, celui-ci sera tenu d'agir selon les termes du mandat que vous lui avez donné. Si ce mandat ne contient aucune instruction à cet égard, votre intermédiaire ne vendra aucune action ZCI pour votre compte.

(2) Actionnaires certifiés

Vous devez remplir le formulaire ci-joint d'acceptation irrévocable et de remise en indiquant le nombre d'actions ZCI que vous souhaitez vendre et le retourner aux agents de transfert accompagné des certificats d'actions ou autres titres de propriété (sous une forme négociable)

de toutes vos actions ZCI de façon à ce qu'ils leur parviennent au plus tard à 12h00 le vendredi 10 octobre 2008.

Si vous ne souhaitez vendre aucune action ZCI dans le cadre de l'offre, aucune action n'est requise de votre part concernant l'offre.

(III) ENCAISSEMENT DU PRIX OFFERT ET REMISE DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS DE PROPRIETE

(1) Détenteurs d'actions dématérialisées et détenteurs d'actions dématérialisées enregistrées à leur nom

Si l'offre prend effet et que vous l'avez acceptée de façon valable, le compte correspondant que vous détenez auprès de votre intermédiaire sera réduit du nombre d'actions ZCI cédées et le prix offert vous sera versé à la date de règlement (vendredi 17 octobre 2008). ZCI versera le prix offert à Strate ou Euroclear, selon le cas, et fera en sorte que par la suite votre compte concerné auprès de votre CSDP, banque européenne, courtier ou autre représentant enregistré, selon le cas, soit crédité du prix offert qui vous est dû.

(2) Actionnaires certifiés

Les actionnaires certifiés doivent remettre leurs certificats d'actions ou leurs titres de propriété (sous une forme négociable) afin de participer à l'offre et de recevoir le prix offert. Nous vous recommandons d'envoyer ces documents aux secrétaires chargés du transfert par lettre recommandée (sans que cela soit une obligation).

Les acceptations par les actionnaires certifiés ne seront pas considérées comme valables si le formulaire d'acceptation irrévocable et de remise n'est pas accompagné des titres de propriété correspondants. Toutefois, en cas de perte ou de destruction des titres de propriété, et si l'actionnaire certifié demande à recevoir les documents nécessaires au remplacement des titres perdus ou détruits, le formulaire sera considéré comme valable. Le prix offert dû aux actionnaires certifiés dont les titres de propriété ont été perdus ou détruits ne sera payé qu'après achèvement du processus de remplacement de ces titres.

Vous devez noter que si vous remettez vos titres de propriété à l'avance, il vous sera impossible de dématérialiser ou de négocier vos actions ZCI à partir de la date de remise, mais votre droit de participer et de voter à l'assemblée générale extraordinaire ne sera pas affecté.

Si l'offre prend effet et que vous l'avez acceptée de façon valable, le prix offert sera versé à la date de règlement de la manière suivante :

Si vos coordonnées bancaires figurent dans le registre sud-africain à la date d'enregistrement, le prix offert sera versé sur votre compte bancaire ; ou

Si aucune coordonnée bancaire ne figure dans le registre sud-africain à la date d'enregistrement ou que vous êtes inscrit sur le registre du Royaume-Uni, un chèque sera émis et envoyé à vos risques à l'adresse figurant dans le registre à la date de l'enregistrement.

Si vous préférez ne pas dématérialiser vos actions ZCI restantes après l'offre, un nouveau certificat d'actions, correspondant au solde d'actions ZCI après le rachat dans le cadre de l'offre, sera émis en votre faveur. Ce certificat vous sera envoyé par lettre recommandée à vos risques à l'adresse figurant dans le registre à la date d'enregistrement.

Si l'offre ne devient pas applicable (au cas où la résolution présentée est rejetée par l'assemblée générale extraordinaire), les agents de transfert vous retourneront vos titres de propriété par lettre recommandée à vos risques dans les cinq jours ouvrés suivant la date de l'assemblée générale extraordinaire, ou la date de réception de vos titres de propriété si celle-ci est plus tardive.

(IV) GÉNÉRALITÉS

- (1) L'attention des actionnaires de ZCI est attirée sur les dispositions des paragraphes 3.19.3 et 3.19.4 à la page 11 du présent prospectus et il leur est recommandé de consulter leurs conseillers professionnels pour ce qui concerne la fiscalité applicable à leur participation à l'offre et l'encaissement du prix offert.
- (2) Les actionnaires de ZCI sont responsables du respect de la législation de tout pays concerné relative à leur participation à l'offre et à leur encaissement du prix offert, notamment de l'obtention de toute autorisation gouvernementale, de contrôle des changes ou autre et de l'accomplissement de toute formalité requise, et du paiement de tout impôt dû dans ces pays au titre de l'émission, du transfert ou d'une autre raison. Les actionnaires inscrits sur le registre sud-africain sont priés de se référer à l'annexe 5 du présent prospectus qui contient un résumé de la réglementation sud-africaine applicable en matière de contrôle des changes. En cas de doute sur la position qu'ils doivent adopter, il est recommandé aux actionnaires de consulter leurs conseillers professionnels.

ECHÉANCES IMPORTANTES

2008

L'offre conditionnelle est ouverte à 9h00 le	Mardi 2 septembre
Le formulaire de vote par procuration à l'assemblée générale extraordinaire doit être déposé au plus tard à 11h30 le	Lundi 22 septembre
L'assemblée générale extraordinaire se tiendra à 11h30 le	Mercredi 24 septembre
Les résultats de l'assemblée générale extraordinaire seront disponibles sur SENS et publiés dans la presse le	Jeudi 25 septembre
L'offre devient inconditionnelle le	Jeudi 25 septembre
Le dernier jour possible de participation à l'offre est le	Vendredi 3 octobre
Les actions ZCI se négocieront ex offre à partir du	Lundi 6 octobre
La date de clôture de l'offre est à 12h00 le	Vendredi 10 Octobre
La date d'enregistrement aux fins de la participation à l'offre est le	Vendredi 10 Octobre
L'équivalent en rands du prix offert payable aux actionnaires inscrits sur le registre sud-africain sera déterminé à la clôture le	Vendredi 10 Octobre
Les résultats de l'offre et le montant en rands dû aux actionnaires sud-africains sera disponible sur SENS le	Lundi 13 octobre
La date de règlement (paiement du prix offert) est le	Vendredi 17 octobre
Les comptes des actionnaires auprès des CSDP, banques européennes ou courtiers seront mis à jour le	Vendredi 17 octobre
Les certificats représentant le solde des actions ZCI des actionnaires certifiés acceptant l'offre pour une partie de leurs actions ZCI seront envoyés aux environs du	Vendredi 17 octobre

Notes :

2. Ces dates et heures sont susceptibles d'être modifiées Les modifications éventuelles seront annoncées sur SENS
 - (i) Toutes les heures mentionnées dans le présent prospectus sont des heures d'Afrique du Sud et d'Europe centrale (GMT + 1h)
 - (ii) Les certificats d'actions ne peuvent pas être dématérialisés ni rematérialisés entre le lundi 6 octobre 2008 inclus et le vendredi 10 octobre 2008 inclus.
 - (iii) Les détenteurs d'actions dématérialisées qui souhaitent vendre leurs actions ZCI dans le cadre de l'offre doivent le notifier à leur CSDP, banque européenne ou courtier de la manière et dans les délais prévus par le contrat régissant leur relation.

Zambia Copper Investments Limited
(immatriculée aux Bermudes)
(immatriculée en Afrique du Sud sous le numéro 1970/000023/10)
Code JSE : ZCI ISIN : BMG988431240
Code action Euronext : BMG988431240
(« ZCI » ou « la Société »)

PROSPECTUS DESTINE AUX ACTIONNAIRES DE ZCI

1. INTRODUCTION

- (1) Comme annoncé sur SENS le 8 août 2008, à la suite de la vente par ZCI de sa participation de 28,4 % dans Konkola Copper Mines Plc à Vedanta Resources Plc pour un montant de 213,15 millions de dollars US, conformément à la réglementation boursière du JSE, la Société a été reclassée comme coquille de trésorerie (cash shell) avec effet au 10 avril 2008. Le 12 août 2008, le JSE a informé ZCI que si la Société ne concluait pas, avant le 10 octobre 2008, un accord visant à acquérir un actif viable, il appliquerait la réglementation boursière et suspendrait les opérations sur les actions ZCI pour une période de trois mois à compter du 10 octobre 2008. Cette suspension entrainera en même temps la suspension des opérations sur Euronext.
- (2) Le cours des actions ZCI au cours des 6 derniers mois a été sensiblement inférieur à la valeur d'actif net.
- (3) Afin de permettre aux actionnaires de ZCI de vendre leurs actions ZCI à leur juste valeur, les administrateurs ont décidé de faire l'offre présentée dans ce prospectus, visant à racheter tout ou partie des actions ZCI détenues par les actionnaires de ZCI, au prix de 186,48 cents des Etats-Unis, soit la valeur d'actif net non auditée de la Société au 31 août 2008.
- (4) Les administrateurs ont également décidé d'utiliser la trésorerie de la Société restant après l'offre pour mettre en œuvre un nouveau business plan pour la Société. Les détails de ce business plan figurent à l'annexe 2 du présent prospectus. Toutefois, ce nouveau business plan ne sera mis en œuvre que si moins de 78 % des actions ZCI actuellement en circulation sont apportées à l'offre.
- (5) Afin de mettre en œuvre le nouveau business plan, les administrateurs proposent les mesures additionnelles suivantes :

nomination de 3 nouveaux administrateurs, M. MM du Toit et M. E Hamuwele et M. le Professeur Simukanga, dont les CV figurent à l'annexe 2 ; et

révision de la rémunération et de l'intéressement du conseil d'administration de ZCI, qui seront communiqués en temps utile après la mise en œuvre du nouveau business plan.

- (6) Si 78 % ou plus des actions ZCI actuellement en circulation sont apportées à l'offre, les administrateurs ont l'intention de ne pas mettre en œuvre le nouveau business plan et il sera demandé aux actionnaires restants après l'offre d'autoriser la liquidation volontaire de la Société, la distribution des actifs restants à ces actionnaires et la radiation du titre ZCI de la cotation sur le JSE et Euronext.
- (7) L'objet du présent prospectus est de :

mettre en œuvre l'offre et d'en présenter les conditions aux actionnaires de ZCI ;

communiquer les informations relatives au nouveau business plan tel qu'il a été élaboré par les administrateurs ; et

convoquer une assemblée générale extraordinaire de la Société pour approuver le mécanisme de rachat prévu par l'offre, conformément aux exigences du JSE, et nommer des administrateurs supplémentaires, après modification des statuts afin de permettre ces nominations.

(II) LOGIQUE

- (1) Les administrateurs ont examiné diverses possibilités depuis que la Société a cédé sa participation dans Konkola, ce qui a effectivement transformé la Société en une coquille de trésorerie.
- (2) Comme indiqué au paragraphe 1.2 ci-dessus, le cours des actions de la Société a été sensiblement inférieur à la valeur d'actif net au cours des six derniers mois et les actionnaires de ZCI n'ont donc pas été en mesure de négocier leurs actions à leur juste valeur. En outre, le JSE a l'intention d'appliquer la réglementation boursière relative aux coquilles de trésorerie et de suspendre les opérations sur les actions de ZCI pour une période de 3 mois à compter du 10 octobre 2008. Cette suspension entraînera en même temps la suspension des opérations sur Euronext.
- (3) Les administrateurs pensent donc que l'offre faite est justifiée et dans l'intérêt de tous les actionnaires pour les raisons suivantes :

l'offre est ouverte à tous les actionnaires de ZCI, indépendamment de la taille de leur participation ;

chaque actionnaire de ZCI peut décider individuellement d'accepter ou de ne pas accepter l'offre ;

si un actionnaire de ZCI souhaite accepter l'offre, il peut décider de vendre tout ou partie de ses actions ZCI ; et

l'offre permet à chaque actionnaire de ZCI de vendre ses actions ZCI de façon économique et sans encourir de frais de transaction.

- (4) Les administrateurs ont également décidé que, si le seuil de 78 % d'acceptation de l'offre prévu au paragraphe 1.4 ci-dessus n'est pas atteint, la trésorerie restante de la Société après mise en œuvre de l'offre sera utilisée par la Société pour effectuer divers investissements dans l'industrie minière de certains pays de l'Afrique sub-saharienne, à savoir le Botswana, le Malawi, la Namibie, la Tanzanie et la Zambie. Au stade actuel, le conseil d'administration a l'intention de maintenir la cotation de ZCI sur le JSE et sur Euronext. L'annexe 2 du présent prospectus présente des détails supplémentaires sur la mise en œuvre de ce plan et la logique le sous-tendant.

(III) CONDITIONS DE L'OFFRE

- (1) Sous réserve de la condition suspensive figurant au paragraphe 3.8 ci-dessous, ZCI rachètera toutes les actions de ZCI pour lesquelles les actionnaires de ZCI auront accepté l'offre.
- (2) Comme indiqué au paragraphe 3.18.2 ci-dessous, le prix offert pour chaque action de ZCI est de 186,48 cents des Etats-Unis, étant entendu que les actionnaires inscrits au registre d'Afrique du Sud recevront l'équivalent en rands.
- (3) Le prix offert sera financé sur la trésorerie et les actifs liquides de la Société, qui se composent de dépôts bancaires et de parts dans un fonds commun de placement.
- (4) Tous les actionnaires de ZCI inscrits en tant que tels sur le registre à la date d'enregistrement ont droit de vendre tout ou partie de leurs actions de ZCI dans les conditions de l'offre.
- (5) Le nombre total d'actions ZCI que peut vendre un actionnaire de ZCI ne peut pas être supérieur au nombre total d'actions ZCI détenues par cet actionnaire à la date d'enregistrement.
- (6) Les actionnaires de ZCI n'ont aucune obligation de vendre tout ou partie de leurs actions ZCI.
- (7) Toutes les actions ZCI remises de façon appropriée afin d'être vendues seront achetées par la Société et annulées dans les conditions prévues par les statuts de la Société et la législation des Bermudes sur les sociétés.
- (8) ZCI possède les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre l'offre conformément à ses statuts et à la législation des Bermudes sur les sociétés. Néanmoins, afin de respecter la réglementation boursière du JSE, l'offre est soumise à la condition suspensive que le secrétaire général ou un quelconque administrateur de ZCI confirme par écrit qu'une résolution autorisant l'offre a été dûment votée par les actionnaires de ZCI lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société convoquée pour le mercredi 24 septembre à 11h30 (ou 10 minutes après la clôture de l'assemblée générale ordinaire convoquée pour 11h00 si cette clôture intervient plus tard). Conformément à la réglementation boursière du JSE, cette résolution doit être votée par une majorité des trois quarts au moins des actionnaires de la Société présents ou représentés et autorisés à voter à l'assemblée. Une copie de la convocation à l'assemblée générale extraordinaire est jointe au présent prospectus.
- (9) Les résultats de l'assemblée générale extraordinaire seront disponibles sur SENS et publiés dans la presse le mercredi 25 septembre 2008. Les résultats de l'offre seront disponibles sur SENS le lundi 13 octobre 2008.
- (10) Les actionnaires de ZCI ne sont redevables d'aucun frais de transaction relatif aux actions de ZCI vendues et rachetées dans le cadre de l'offre.
- (11) L'offre débute à 09h00 le mardi 2 septembre 2008 et se termine à 12h00 le vendredi 10 octobre 2008. Aucune acceptation reçue après 12h00 à la date de clôture de l'offre ne sera acceptée. Les administrateurs de ZCI peuvent décider à leur entière discrétion de repousser la date de clôture.

(12) Les administrateurs peuvent à leur entière discrétion modifier les dates et/ou heures afférentes à l'offre. Les modifications éventuelles seront communiquées aux actionnaires via SENS, sous réserve de l'approbation du JSE.

(13) Les actionnaires sont invités à se référer à la section intitulée « Action requise de la part des actionnaires de ZCI », débutant à la page 4 du présent prospectus, pour connaître les détails des actions requises afin de participer, prendre la parole ou voter à l'assemblée générale extraordinaire et de la procédure d'acceptation de l'offre.

(14) Validité des acceptations

ZCI se réserve le droit, sans préjudice de ses propres droits, de valider une acceptation de l'offre ou une remise des titres de propriété effectuée par un actionnaire d'une manière non-conforme.

Ni ZCI ni aucune autre personne n'est tenue de notifier un défaut ou une irrégularité d'une acceptation ou des procédures d'acceptation de l'offre ni n'encourra une quelconque responsabilité pour ne pas l'avoir notifié.

Concernant les actions certifiées, ZCI se réserve le droit, à son entière discrétion, de :

traiter comme valides ou non valides, les formulaires d'acceptation irrévocable et de remise non accompagnés de titres de propriété valides ou, dans le cas de titres de propriété perdus ou détruits, si la demande de remplacement de ces titres de propriété n'a pas été faite en bonne et due forme ; ou

demander une preuve du pouvoir de la personne signant le formulaire d'acceptation et de remise si une telle preuve n'a pas déjà été communiquée aux agents de transfert ou enregistrée par eux.

(15) Irrévocabilité des acceptations

Une fois effectuées par les actionnaires, les acceptations valides de l'offre ne peuvent pas être retirées.

(16) Transferts d'actions certifiées

Aucun reçu ne sera donné pour les titres de propriétés remis aux secrétaires chargés du transfert conformément à l'offre sauf si un tel reçu a été spécifiquement demandé par écrit. Les intermédiaires qui demandent des reçus spécifiques pour la transaction sont invités à préparer ces reçus et à les présenter en même temps que le formulaire d'acceptation irrévocable et de remise et les titres de propriété pour qu'y soit apposé un tampon.

(17) Calcul du prix offert

Afin de déterminer la valeur d'actif net de la Société servant de base au calcul du prix offert, les administrateurs ont établi un bilan et un compte de résultat non audités de la Société au 31 août 2008. Ces états figurent à l'annexe 4 du présent prospectus. Ce bilan et ce compte de résultat ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS et selon les mêmes règles comptables que celles utilisées par la Société pour établir ses derniers résultats financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2008. Une lettre du commissaire aux comptes confirmant ce point sera fournie au JSE avant le mercredi 22 septembre 2008.

(18) Devise du prix offert

Sous réserve des dispositions du paragraphe 3.18.2 ci-dessous, le prix offert sera payé en dollars des Etats-Unis. Il appartient à chaque actionnaire de se faire conseiller sur la réglementation des changes qui s'appliquerait éventuellement à un encaissement en dollars des Etats-Unis.

Le prix offert dû aux actionnaires de ZCI inscrits sur le registre sud-africain sera versé en rands. L'équivalent en rands du prix offert dû à ces actionnaires sera calculé sur la base du taux de change coté par FirstRand Bank Limited pour ses clients particuliers échangeant des dollars US contre rands à la clôture le vendredi 10 octobre 2008. L'équivalent en rands sera publié sur SENS le lundi 13 octobre 2008.

(19) Autres conditions de l'offre

Aucune condition de l'offre ne sera invalidée par la non réception par une quelconque personne d'un exemplaire du présent prospectus.

L'offre sera régie par, et appliquée conformément à, la législation des Bermudes.

L'offre faite à un actionnaire peut être affectée par la législation applicable dans son pays de résidence. Tous les actionnaires sont tenus de prendre connaissance et de respecter la totalité des obligations juridiques applicables dans leur pays. Tout actionnaire souhaitant accepter l'offre est tenu de s'assurer du respect complet de toutes les lois du pays concerné relatives à cette acceptation, notamment d'obtenir toute autorisation gouvernementale, de contrôle des changes ou autre, d'accomplir toute formalité requise et de payer tout impôt dû dans ce pays au titre d'une émission, d'un transfert, d'une plus-value ou de toute autre raison. Chaque actionnaire est responsable des impôts applicables et les actionnaires acceptant l'offre garantiront et protégeront en totalité ZCI ou toute personne agissant en son nom pour tout impôt éventuellement dû par les actionnaires.

Il est recommandé aux actionnaires acceptant l'offre d'obtenir l'avis de conseillers professionnels s'ils ont un quelconque doute quant à leur statut fiscal et en particulier d'obtenir confirmation de la manière dont s'applique la législation fiscale applicable à leur cas spécifique et des conséquences qui en découlent.

(20) Effets financiers pro forma de l'offre

Afin de respecter la réglementation boursière du JSE, un échantillon non audité des effets financiers de l'offre est présenté ci-dessous. Ces effets financiers pro forma ressortent de la responsabilité des administrateurs et ont été préparés à des fins d'illustration uniquement afin de fournir des informations sur l'impact de l'offre pour les actionnaires. De par leur nature, ils sont susceptibles de ne pas refléter correctement la situation financière de la Société, les variations des capitaux propres, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie après la prise d'effet de l'offre ou les bénéfices futurs de la société. Du fait de l'incertitude concernant le niveau exact d'acceptation de l'offre, les administrateurs ont calculé les effets présentés ci-dessous dans l'hypothèse d'une acceptation de l'offre de 30 % et dans celle d'une acceptation de 70 %.

Effets dans l'hypothèse d'une acceptation de 30 %

	Avant l'offre	Ajustements	Après l'offre
	Audités	Non audités pro forma	Non audités pro forma
	Au 31/03/08		
Bénéfice de base par action (cents US)	22,17	8,84	31,01

Bénéfice hors éléments exceptionnels par action (cents US)	25,63	8,48	34,11
Valeur d'actif net par action (cents US)	176,126	8,62	184,744
Valeur nette des immobilisations corporelles par action (cents US)	176,126	8,62	184,744
Nombre d'actions en circulation	126.197.362	(37.859.209)	88.338.153
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	126.197.362	(37.859.209)	88.338.153

Hypothèses

Le bénéfice de base par action et le bénéfice hors éléments exceptionnels par action ont été calculés sur la base des hypothèses suivantes :

la date de prise d'effet de l'offre est le 1^{er} avril 2008 (cette date a été utilisée plutôt que celle du 1^{er} avril 2007 du fait du changement de présentation des comptes de la Société au cours de l'exercice) ;

le nombre d'actions rachetées est de 37.859.209 actions (30 % des actions en circulation) et le montant total payé de 70.600.000 dollars US.

les coûts afférents à l'offre se montent à 580.000 dollars US ;

le prix offert est financé par le produit de la vente par ZCI de sa participation dans Konkola Copper Mines (213.150.000 dollars US) ; et

tous les montants en dollars US sont arrondis au millier le plus proche.

Les hypothèses utilisées pour calculer la valeur d'actif net pro forma sont les suivantes :

(a) la date de prise d'effet de l'offre est le 31 mars 2008 ;

le nombre d'actions rachetées est de 37.859.209 (30 % des actions en circulation) et le montant total payé de 70.600.000 dollars US.

les coûts afférents à l'offre se montent à 580.000 dollars US ;

le produit de la vente par ZCI de sa participation dans Konkola (213.150.000 dollars US) est reçu le 31 mars 2008 ; et

tous les montants en dollars US sont arrondis au millier le plus proche.

Effets dans l'hypothèse d'une acceptation de 70 %

	Avant l'offre Audités Au 31/03/08	Ajustements Non audités pro forma	Après l'offre Non audités pro forma
Bénéfice de base par action (cents US)	22,17	50,20	72,37
Bénéfice hors éléments exceptionnels par action (cents US)	25,63	53,96	79,58
Valeur d'actif net par action (cents US)	176,126	6,30	182,429

Valeur nette des immobilisations corporelles par action (cents US)	176,126	6,30	182,429
Nombre d'actions en circulation	126.197.362	(88.338.153)	37.859.209
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	126.197.362	(88.338.153)	37.859.209

Hypothèses

Le bénéfice de base par action et le bénéfice hors éléments exceptionnels par action ont été calculés sur la base des hypothèses suivantes :

la date de prise d'effet de l'offre est le 1^{er} avril 2008 (cette date a été utilisée plutôt que celle du 1^{er} avril 2007 du fait du changement de présentation des comptes de la Société au cours de l'exercice) ;

le nombre d'actions rachetées est de 88.338.153 (70 % des actions en circulation) et le montant total payé de 164.733.000 dollars US ;

les coûts afférents à l'offre se montent à 580.000 dollars US ;

le prix offert est financé par le produit de la vente par ZCI de sa participation dans Konkola Copper Mines (213.150.000 dollars US) ; et

tous les montants en dollars US sont arrondis au millier le plus proche.

Les hypothèses utilisées pour calculer la valeur d'actif net pro forma sont les suivantes :

(a) la date de prise d'effet de l'offre est le 31 mars 2008 ;

le nombre d'actions rachetées est de 88.338.153 (70 % des actions en circulation) et le montant total payé de 164.733.000 dollars US ;

les coûts afférents à l'offre se montent à 580.000 dollars US ;

le produit de la vente par ZCI de sa participation dans Konkola Copper Mines (213.150.000 dollars US) est reçu le 31 mars 2008 ; et

tous les montants en dollars US sont arrondis au millier le plus proche.

Les bilans et comptes de résultat pro forma non audités utilisés pour calculer l'échantillon d'effets financiers ci-dessus figurent à l'annexe 4 du présent prospectus.

(I) ENONCE DES RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

- (1) Les administrateurs de ZCI, dont les noms figurent à l'annexe 2 du présent prospectus, assument collectivement et individuellement l'entière responsabilité de l'exactitude des informations fournies dans le présent prospectus, et certifient qu'à leur connaissance, aucun élément significatif n'a été omis, qui serait de nature à rendre toute déclaration de ce prospectus fausse ou trompeuse, qu'ils ont effectué toutes les vérifications nécessaires pour garantir l'exactitude de ces informations et que ce prospectus contient toutes les informations requises par la législation en vigueur et par la réglementation boursière du JSE.

(2) Les administrateurs de ZCI confirment qu'à leur connaissance et après avoir tenu compte des effets de l'offre objet du présent prospectus, et que, pendant une durée d'un an à compter de la date de celui-ci :

2. ZCI sera en mesure, dans le cours normal de ses activités, de payer ses dettes ;
3. les actifs de ZCI seront supérieurs à ses dettes ;
4. le capital social et les réserves de ZCI seront suffisants aux fins de ses activités ordinaires ; et
5. le fonds de roulement de ZCI sera suffisant pour ses activités ordinaires.

(I) INTERETS DES ADMINISTRATEURS

(1) Aucun administrateur ne détenait d'action de ZCI, à titre de bénéficiaire direct ou indirect.

(2) Aucun administrateur de ZCI n'a effectué de transaction sur les actions de ZCI entre la date des derniers états financiers audités, soit le 31 mars 2008 et le 31 août 2008.

(3) Au 31 août 2008, les administrateurs de ZCI étaient les suivants :

Thomas Kamwendo (président) (zambien) :

Né le 14 mai 1958 à Mpika en Zambie, Thomas Kamwendo est titulaire d'une licence de sciences en ingénierie mécanique, obtenue en 1983 à l'institut Brighton Polytechnic du Royaume-Uni.

Il possède plus de 20 années d'expérience dans le secteur minier zambien, ayant débuté sa carrière comme ingénieur dans ce qui allait devenir la division Nchanga de KCM. Il a exercé les responsabilités de directeur général dans trois sociétés d'ingénierie et occupe actuellement le poste de directeur associé de la société de conseil pluridisciplinaire qu'il a créée. Il a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés. Il est actuellement président de deux institutions spécialisées dans le financement du développement et président de Copperbelt Development Foundation.

Il a participé à une commission d'enquête présidentielle sur l'enseignement supérieur en Zambie. Il a également dirigé le Conseil de l'environnement de Zambie et était, jusqu'en décembre 2005, président de l'Engineering Institution de Zambie.

David Rodier (canadien) :

Né le 26 juin 1943 à Montréal, Canada, David Rodier est titulaire d'une licence de sciences en ingénierie de la métallurgie, obtenue en 1966 à l'université McGill de Montréal.

Il a acquis une grande expérience professionnelle dans le secteur des métaux non ferreux, initialement chez Cominco (aujourd'hui Teck-Cominco) en Colombie britannique et par la suite chez Noranda Inc., où il a travaillé pendant 35 ans dans le domaine du recyclage du zinc et du cuivre. Il a occupé de nombreux postes à responsabilités techniques et de direction dans des entreprises des secteurs du zinc et du cuivre. Les derniers postes qu'il a occupés sont : Senior Vice President, environnement, sécurité et santé chez Noranda entre 1998 et 2002, Senior Vice President, cuivre et recyclage, chez Noranda entre 1995 et 1997 ; et président de Canadian Electrolytic Zinc entre 1992 et 1995.

M. Rodier a représenté Noranda au World Business Council for Sustainable Development, à l'International Council for Mining and Metals, à l'International Zinc Association, à l'International Copper Association, à la Mining Association of Canada et à la Canadian Chemical Producers Association. Il travaille actuellement en tant que Senior Consultant, Sustainability, pour Hatch Associates, une société d'ingénierie mondiale située en Ontario au Canada, spécialisée dans les secteurs des mines et de la métallurgie.

Steven Georgala (luxembourgeois) :

Né le 26 avril 1957 à Nelspruit, Afrique du Sud, Steven Georgala est titulaire d'une licence de commerce obtenue à l'université de Stellenbosch en 1979 et d'un diplôme en droit, obtenu dans cette même université en 1981. Il a achevé ses Articles chez Webber Wentzel Bowens et a été admis comme avoué et notaire en juin 1984. En 1984, il a obtenu un diplôme universitaire en droit des sociétés de l'université de Witwatersrand. En décembre 1984, il a occupé un poste au bureau luxembourgeois de Webber Wentzel Bowens et est devenu associé de ce cabinet en 1987. Les branches européennes de Webber Wentzel Bowens sont devenues Maitland & Co en 1993 et M. Georgala, qui réside actuellement à Paris, France, continue d'être un dirigeant du cabinet Maitland au sein duquel il est spécialisé dans les questions fiscales internationales.

Michel Clerc (français) :

Né le 27 juin 1921 à Vernon, France, Michel Clerc est titulaire de diplômes en droit et en sciences politiques obtenus en France et en littérature anglaise à Cambridge. M. Clerc exerce la profession de journaliste spécialiste des questions financières et a publié plusieurs livres. Il a également été directeur de la rédaction du magazine Paris-Match et directeur de Radio Luxembourg. M. Clerc a participé à la fondation en 1999 de l'AMZCI, une association française des actionnaires de ZCI dont il est actuellement le président.

Les administrateurs actuels de la Société sont domiciliés chez Maitland Luxembourg dont l'adresse figure à la page 2 du présent prospectus.

(II) PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Selon les informations dont disposent les administrateurs, les actionnaires suivants détenaient à titre de propriétaires bénéficiaires au moins 5% du capital de ZCI au 31 août 2008 :

Nom	Nombre d'actions de ZCI	Pourcentage de participation
Copperbelt Development Foundation	55.932.533	44,3 %

(III) CAPITAL SOCIAL

Au 31 août 2008, la composition du capital social autorisé et émis de ZCI est la suivante :

	Milliers BD\$
<i>Capital social autorisé</i>	
130.000.000 actions ordinaires de 0,24 BD\$ chacune	31.200
50.000 actions différées de 0,24 BD\$ chacune	12
	<u>31.212</u>
<i>Capital social émis</i>	
126.197.362 actions ordinaires de 0,24 BD\$ chacune	30.287
50.000 actions différées de 0,24 BD\$ chacune	12
	<u>30.299</u>

Bénéfices non distribués	<u>304.248</u>
Total du capital	<u>334.547</u>

Toutes les actions achetées par ZCI dans le cadre de l'offre seront annulées.

(IV) HISTORIQUE DU COURS DE L'ACTION

L'évolution du cours de l'action ZCI sur le JSE figure à l'annexe 3 du présent prospectus.

(V) CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou commerciale de ZCI et de ses filiales depuis les derniers états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2008.

(VI) LITIGES

A la connaissance de ZCI, il n'existe aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage en cours ou sur le point d'être engagée susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 mois précédant la date du présent prospectus, une incidence significative sur la situation financière de ZCI au 31 août 2008.

(VII) AUTORISATIONS

Le sponsor de la Société, son conseiller juridique, son commissaire aux comptes et les agents de transfert ont tous accepté par écrit d'agir en tant que tels et que leurs noms figurent dans le présent prospectus, et ils n'ont pas retiré ce consentement avant sa publication.

(VIII) DOCUMENTS À LA DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

Des copies des documents suivants pourront être consultées au siège de ZCI durant les heures d'ouverture normales des bureaux, à partir de la date de publication de ce prospectus et jusqu'au 20 octobre 2008 :

- (1) les comptes audités de ZCI des trois exercices clos les 31 mars 2006, 2007 et 2008 ;
- (2) les statuts de la Société
- (3) les lettres d'autorisation mentionnées au paragraphe 11 ci-dessus ; et
- (4) une copie signée du présent prospectus.

(IX) OPINION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration de ZCI recommande aux actionnaires de ZCI de voter en faveur de toutes les résolutions présentées à l'assemblée générale extraordinaire.

(X) FRAIS RELATIFS À LA TRANSACTION

Le total des coûts afférents à l'offre et au présent prospectus à la charge de ZCI, engagés ou prévus, est de 580.188,00 dollars US, répartis comme suit :

Conseillers	Dollars US
Maitland Advisory LLP	291.840,00
Maitland Luxembourg S.A.	145.920,00
Computershare Investor Services (Pty) Ltd	2.601,00
Computershare Investor Services PLC	9.100,00
Caceis Corporate Trust	7.440,00
Sterling Greenaways (impression et envoi)	18.200,00
Frais de cotation au JSE	1.883,00
Commission du sponsor pour le JSE	19.506,00
Conyers Dill & Pearman (conseillers juridiques aux Bermudes)	8.000,00
iCapital Mauritius Limited	40.000,00
KPMG Audit S.à.r.l.	13.392,00
INCE (communiqués de presse)	10.403,00
Tectrad (traduction française)	11.904,00

Pour et au nom de la Société

M. J Kleynhans
Secrétaire général

le 2 septembre 2008

Annexe 1

DEFINITIONS ET INTERPRETATIONS

Dans ce prospectus, sauf indication contraire selon le contexte, toute référence au singulier inclut le pluriel et inversement, et les termes d'un genre incluent l'autre genre. Toutes les heures mentionnées dans le présent prospectus sont des heures d'Afrique du Sud et d'Europe centrale (GMT + 1h). Toute référence à une personne comprend les personnes morales et les groupes de personnes. Le sens des termes figurant dans la première colonne est donné dans la deuxième colonne, comme suit :

« législation des Bermudes sur les sociétés »	la loi Bermuda Companies Act de 1981
« courtier »	toute personne enregistrée en tant que « broking member (equities) » suivant les règles du JSE édictées conformément aux dispositions de la loi sud-africaine Securities Services Act, N° 36 de 2004 ;
« jour ouvré »	un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié en Afrique du Sud, au Luxembourg ou en France ;
« actionnaire certifié »	un actionnaire de ZCI détenant des actions certifiées ;
« actions certifiées »	les actions de ZCI représentées par un certificat d'action ou un autre titre de propriété qui n'a pas été remis aux fins de dématérialisation dans les conditions prévues par Strate ;
« le présent prospectus » ou « le prospectus »	le présent document destiné aux actionnaires de ZCI, en date du 2 septembre 2008 et comprenant entre autres un prospectus destiné aux actionnaires de ZCI et la convocation à l'assemblée générale extraordinaire ainsi que ses annexes et pièces jointes ;
« date de clôture »	la date à laquelle l'offre est clôturée et la dernière date à laquelle les actionnaires peuvent remettre leurs actions de ZCI, soit le vendredi 10 octobre 2008 à 12h00 ;
« statuts »	l'acte constitutifs et les statuts de ZCI en vigueur à la date du présent prospectus ;
« CSDP »	Central Securities Depository Participant, enregistré en tant que tel selon la loi sud-africaine Securities Services Act, N° 36 de 2004 ;
« actionnaire dématérialisé »	une personne détenant un intérêt bénéficiaire dans les actions de ZCI par l'intermédiaire d'un CSDP, d'une banque européenne, d'un courtier ou d'un autre représentant désigné, à l'exclusion des détenteurs d'actions dématérialisées enregistrées à la leur nom ;

« titre de propriété »	certificats d'actions, contrats de transfert certifiés, relevés de compte ou tout autre document justifiant de la propriété, y compris les ordres de transfert sans mention du bénéficiaire ;
« formulaire d'acceptation irrévocable et de remise »	le formulaire d'acceptation irrévocable et de remise joint au présent prospectus et destiné aux actionnaires certifiés ;
« formulaire de vote par procuration »	le formulaire de vote par procuration à l'assemblée générale extraordinaire destiné aux actionnaires certifiés et aux détenteurs d'actions dématérialisées enregistrées à leur nom ;
« JSE »	la société JSE Limited (immatriculée sous le numéro 2005/022939/06), société anonyme à responsabilité limitée dûment constituée et enregistrée conformément à la législation sud-africaine sur les sociétés et qui est agréée en tant que bourse au titre de la loi Securities Services Act, N° 36 de 2004 ;
« dernier jour de négociation »	le dernier jour ouvré de participation à l'offre, soit le vendredi 3 octobre 2008 ;
« réglementation boursière »	la réglementation boursière du JSE en vigueur à la date du présent prospectus ;
« l'offre »	l'offre de ZCI à ses actionnaires présentée dans le présent prospectus et soumise aux conditions qui y figurent ;
« prix offert »	186,48 cents des Etats-Unis par action ZCI, sous réserve du paiement de l'équivalent en Rand calculé conformément au paragraphe 3.18.2 du présent prospectus ;
« période d'offre »	la période allant du mardi 2 septembre 2008 jusqu'à la date de clôture ;
« détenteurs d'actions dématérialisées enregistrées en leur nom »	les actionnaires de ZCI qui ont dématérialisé leurs actions et choisi de les enregistrer à leur nom et dont le CSPD est Computershare Investor Services (Pty) Ltd, Afrique du Sud ;
« enregistrement en son nom »	l'enregistrement d'actions dématérialisées au nom de leur propriétaire effectif (par opposition au nom d'un représentant du propriétaire effectif) dans le registre sud-africain des actionnaires ;
« rands » ou « ZAR »	la monnaie officielle de l'Afrique du Sud ;
« date d'enregistrement »	la date à laquelle les actionnaires doivent être inscrits sur le registre afin de participer à l'offre, soit la clôture le vendredi 10 octobre 2008 ;
« SENS »	Securities Exchange News Service (service

	d'information) du JSE ;
« date de règlement »	date à laquelle le prix offert sera payé aux actionnaires, soit le vendredi 17 octobre 2008 ;
« Afrique du Sud »	la République d'Afrique du Sud ;
« assemblée générale extraordinaire »	l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société devant se tenir à l'hôtel Novotel, 35 rue du Laboratoire, Luxembourg, le mercredi 24 septembre à 11h30 (heure d'Europe centrale) (ou 10 minutes après la clôture de l'assemblée générale ordinaire convoquée pour 11h00 si cette clôture intervient plus tard), afin d'examiner et, le cas échéant, adopter, avec ou sans modification, les résolutions présentées dans la convocation à l'assemblée générale extraordinaire jointe au présent prospectus ;
« Strate »	Strate limited (immatriculée sous le numéro 1998/022242/06), société anonyme à responsabilité limitée dûment constituée et enregistrée selon la loi sud-africaine sur les sociétés et enregistrée en tant que dépositaire de valeurs mobilières au sens de la section 1 de la loi Securities Services Act ou, selon le contexte, le système électronique géré par Strate Limited de compensation, de règlement et de conservation de valeurs mobilières cotées sur le JSE ;
« agents de transfert »	en Afrique du Sud, Computershare Investor Services (Pty) Ltd et au Royaume-Uni, Computershare Investor Services PLC, dont les adresses figurent à la page 2 du présent prospectus ;
« Dollars US», « US\$ » ou « USD »	la monnaie officielle des Etats-Unis d'Amérique ;
« cent des Etats-Unis » ou « cent US »	un centième de dollar US ;
« conseil d'administration de ZCI » ou « le conseil d'administration »	le conseil d'administration de ZCI à la date du présent prospectus ;
« administrateurs de ZCI » ou « administrateurs »	les administrateurs de ZCI au 31 août 2008 ;
« actionnaires de ZCI » ou « actionnaires »	détenteurs d'actions de ZCI ;
« actions de ZCI » ou « actions »	actions ordinaires représentant le capital social émis de ZCI et d'une valeur nominale de 0,24 BD\$ chacune ;
« ZCI » ou « la société »	Zambia Copper Investments Limited, société anonyme enregistrée aux Bermudes et immatriculée en Afrique du Sud en tant que société étrangère sous le numéro 1970/000023/10.

Annexe 2

NOUVEAU BUSINESS PLAN ET BIOGRAPHIE DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS PROPOSES

La mise en œuvre du business plan proposé ci-dessous, si elle s'effectue et que ZCI continue d'être cotée sur le JSE sera soumise à la réglementation boursière du JSE.

1. CONTEXTE

1.1 Depuis que le statut de ZCI sur le JSE est devenu celui d'une coquille de trésorerie, les actions de ZCI se négocient à une valeur nettement inférieure à la valeur d'actif net de la société. Cette décote est due en partie aux incertitudes concernant le futur statut de ZCI, susceptible d'entraîner des coûts et une diminution des distributions aux actionnaires et au fait que ZCI ne possède actuellement aucun investissement sur lequel elle exerce une influence opérationnelle significative.

1.2 Les administrateurs ont examiné, en consultation avec des conseillers extérieurs, diverses possibilités d'investissement et d'acquisition ainsi que des stratégies dans différents secteurs industriels susceptibles non seulement de permettre à la société de retrouver son statut antérieur sur le JSE mais également d'éviter une suspension, d'éliminer la décote et maximiser ainsi la valeur pour ses actionnaires.

1.3 ZCI a choisi iCapital Mauritius Limited (« iCapital ») pour agir en tant que conseiller financier dans le cadre de l'examen des stratégies possibles, notamment :

1.3.1 Une première option, consistant à transférer le contrôle de ZCI à un tiers. Dans cette option, une contrepartie qui verrait la possibilité de créer de la valeur à partir d'une structure cotée dotée d'une trésorerie abondante, comme ZCI, serait prête à payer une prime pour accéder à la trésorerie de ZCI. Une telle proposition serait susceptible de générer une valeur supérieure au prix de marché et à la valeur d'actif net. Cette option a impliqué de solliciter des déclarations d'intérêt non contraignantes pour l'acquisition de ZCI.

Malgré la forte demande de capitaux propres démontrée par les réponses reçues, les administrateurs ont choisi de ne pas donner suite aux offres reçues au titre de cette première option pour les raisons suivantes :

1.4 La plupart des offres n'étant pas définitives, il existait un fort risque de sous-valorisation de la société. Les administrateurs ne pensaient pas disposer du temps suffisant avant l'assemblée générale pour structurer correctement les offres intéressantes reçues. De plus, il était loin d'être certain qu'un délai et des ressources supplémentaires auraient donné les résultats escomptés.

1.5 Les modèles économiques proposés concernaient des secteurs peu familiers pour la majorité des actionnaires de ZCI.

1.5.1 La deuxième option consistait à relancer ZCI en tant que société minière et métallurgique (« l'option mines et métaux »). Les principales caractéristiques de cette option étaient les suivantes :

1.6 ZCI conçoit et met en œuvre un modèle économique dans le secteur des mines et de la métallurgie en tant que société d'investissement. Il s'agit d'un secteur dans lequel la société a investi pendant plus de 30 ans.

1.7 La société conserve des fonds propres suffisants pour mettre en œuvre l'option mines et métaux.

2. RECOMMANDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 2.1 Les administrateurs ont formulé et approuvé une stratégie visant à jouer rôle actif dans la création d'une société d'investissement dans le secteur des mines et des métaux. Grâce aux importantes liquidités obtenues de la vente de sa participation dans Konkola Copper Mines Plc, ZCI est dans une position exceptionnelle pour jouer un rôle d'investisseur actif et rechercher des opportunités dans le secteur minier à un moment où il devient de plus en plus difficile de lever des capitaux sur les marchés financiers alors qu'il existe d'excellentes opportunités dans l'exploration et le développement de nouvelles mines en Afrique australe centrale.
- 2.2 Le conseil d'administration de ZCI (« le conseil d'administration ») a donc étudié en détail les principaux paramètres de l'option mines et métaux et convenu à l'unanimité que l'adoption de cette option servirait au mieux les intérêts de la société. Cette décision repose sur les considérations suivantes :
- 2.2.1 Cette option permettrait à ZCI de générer des rendements élevés, créant ainsi de la valeur pour tous ses actionnaires ;
- 2.2.2 Il serait possible d'avoir recours à l'emprunt afin de créer un effet de levier et augmenter les fonds disponibles pour investir dans des ressources minières et métallurgiques ; et
- 2.2.3 ZCI étant cotée sur le JSE et Euronext, cette option permettrait d'accéder à des investisseurs désireux d'investir dans le secteur minier africain ;
- 2.3 Les administrateurs considèrent que le profil des actionnaires de ZCI, les ressources financières dont dispose la société, sa stratégie et sa capacité à s'assurer la collaboration d'une équipe de direction entrepreneuriale, conféreront à ZCI un avantage concurrentiel à long terme sur les créneaux choisis dans le secteur des mines et de la métallurgie.

3. ARGUMENTAIRE DE LA RECOMMANDATION

- 3.1 Le conseil d'administration a soigneusement examiné tous les aspects de l'option mines et métaux et a, en particulier, consulté ses conseillers.
- 3.2 Le conseil d'administration est arrivé à la conclusion que l'option mines et métaux est dans le meilleur intérêt des actionnaires et de ZCI ;
- 3.3 Pour arriver à cette conclusion et décider de recommander aux actionnaires d'adopter l'option mines et métaux, le conseil d'administration a pris en considération un certain nombre de facteurs, parmi lesquels :
- 3.3.1 **Cette option se présente à un moment où les cours des métaux sont historiquement élevés** : les cours des métaux ont atteint un record absolu. Ils sont tirés par une forte demande structurelle couplée à une faible augmentation de l'offre, une situation qui devrait persister à moyen terme.
- 3.3.2 **La mise en œuvre présente peu de risques** : il n'existe pas d'obstacles importants en termes de lois sur la concurrence ou anti-trust ni d'autres questions réglementaires susceptibles d'empêcher sa mise en œuvre.
- 3.3.3 **Contrôle de la stratégie et de la gestion** : cette option offre aux actionnaires de ZCI un potentiel de hausse considérable et leur permet de contrôler la stratégie et la gestion de leur investissement.
- 3.3.4 **Connaissance du secteur des mines et de la métallurgie** : le secteur des mines et des métaux est bien connu des actionnaires de ZCI, qui souhaitent vraisemblablement y

maintenir leur exposition. Il s'agit donc pour eux d'une option plus aisément compréhensible.

- 3.3.5 **Existence d'opportunités immédiates** : le développement du modèle mines et métaux est déjà bien avancé et offre d'excellentes opportunités qui n'existent probablement pas dans d'autres secteurs.
- 3.3.6 **Facilité de mise en œuvre** : l'option peut être mise en œuvre immédiatement par une équipe de direction compétente et entrepreneuriale et n'implique que des changements mineurs au niveau de la structure de la société.
- 3.3.7 **Opportunité d'optimisation du portefeuille** : au lieu de détenir un investissement unique important dans un seul pays, ZCI détiendra un portefeuille équilibré, composé d'investissements dans plusieurs matières premières et pays.
- 3.3.8 **Coentreprises** : la collaboration de ZCI avec des partenaires financiers et industriels soigneusement choisis constituera un élément clé de la stratégie de développement du portefeuille d'investissements. Ces partenaires stratégiques seront choisis pour leur connaissance d'un secteur, leurs capacités techniques ou d'autres éléments stratégiques qui permettront à ZCI de capitaliser sur ces relations sans avoir à recréer en interne ces compétences.

3.4 La présentation des informations et des facteurs examinés par le conseil d'administration et exposée ci-dessus ne prétend pas être exhaustive ni présenter tous les facteurs qui auraient pu être pris en considération par le conseil d'administration. En outre, pour parvenir à la conclusion que l'option mines et métaux devrait être adoptée par les actionnaires, le conseil d'administration n'a pas considéré qu'il serait pratique d'attribuer une pondération spécifique ou relative aux différents facteurs considérés et ne l'a pas fait. Chaque administrateur a donc pu pondérer ces différents facteurs de manière différente.

4. LOGIQUE DE L'OPTION MINES ET METAUX

- 4.1 Les administrateurs pensent que, malgré le grand nombre d'opérateurs présents dans le secteur des mines et des métaux en Afrique australe centrale, il existe des possibilités de croissance importantes sur des créneaux spécifiques. De telles possibilités existent dans les métaux de base et dans les combustibles minéraux en Afrique australe centrale.
- 4.2 Les objectifs de ZCI consisteraient notamment à :
 - 4.2.1 développer et gérer un portefeuille unique d'actifs dans le secteur des mines et des métaux permettant une diversification du risque et une croissance durable des bénéficiaires ;
 - 4.2.2 maximiser le rendement de chaque actif du portefeuille en adoptant une politique d'investissement rigoureuse ;
 - 4.2.3 créer et conserver un profil de marché optimisant l'attrait des actions de la société et générant de la valeur et des revenus pour toutes les parties prenantes de ZCI ; et
 - 4.2.4 développer des relations solides avec les gouvernements des pays d'accueil et les communautés locales où ZCI investirait et être reconnu comme un partenaire stratégique pour le développement des ressources nationales.
- 4.3 L'adoption d'une stratégie visant à faire de ZCI une société d'investissement régionale dans le secteur des mines et des métaux lui offre donc l'occasion de devenir un acteur important et de se départir de son statut mono-actif et mono-pays. Il s'agit d'un élément important pour acquérir une

exposition contrôlée aux différents risques et bénéfices associés aux divers métaux de base et combustibles minéraux dans différents pays et pour exploiter diverses opportunités naissantes dans le secteur.

- 4.4 Afin de concrétiser cette vision, la structure actuelle de la société doit être modifiée. Une équipe de direction possédant l'expérience du secteur des mines et des métaux ainsi qu'un esprit d'entreprise orienté vers la création de valeur pour les actionnaires a été mise en place. Le contrat de gestion est structuré de façon à disposer d'un noyau de dirigeants hautement motivés et expérimentés chargés de conduire la stratégie, tout en permettant une souplesse administrative.
- 4.5 Les actionnaires de ZCI peuvent accéder à ce potentiel en restructurant la société et en réinvestissant dans l'entreprise tout en gardant le contrôle de sa stratégie et de sa gestion.
- 4.6 Avec un modèle économique sain, la constitution rapide d'un portefeuille de projets et une équipe de direction à pied d'œuvre et entrepreneuriale, cette option peut être mise en œuvre immédiatement.

5. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

5.1 Vision stratégique

La nouvelle stratégie de ZCI visera à créer et maximiser la valeur pour ses parties prenantes en acquérant, développant et gérant des projets de qualité dans le secteur des mines et des métaux en Afrique australe centrale. Une équipe de direction innovante et entrepreneuriale identifiera les possibilités de créer de la valeur par le développement, le repositionnement, la consolidation, l'intégration verticale, la croissance ou le redressement des actifs dans lesquels elle investira.

- 5.2 Arrivant relativement tard dans le secteur des mines et des métaux de la région, ZCI s'efforcera d'adopter une stratégie d'investissement à forte croissance. Ceci implique de saisir des opportunités dans différents pays et matières premières, de privilégier l'innovation, de se positionner comme un investisseur à long terme spécialiste des ressources naturelles de la région et de s'associer si nécessaire avec des acteurs de premier plan.
- 5.3 ZCI, qui soutient les principes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries d'Extraction (« EITI »), sera un partenaire solide des gouvernements et des communautés locales.
- 5.4 La stratégie d'investissement reposera, entre autres, sur les éléments suivants :
 - 5.4.1 un portefeuille d'investissement dans les ressources minérales centré sur les métaux de base et les combustibles minéraux et réparti entre différentes entreprises de production et d'exploration disponibles dans la zone géographique visée ;
 - 5.4.2 des exploitants produisant à faible coût grâce à l'optimisation de l'exploitation et à une gestion efficace ;
 - 5.4.3 une équipe de direction compétente et motivée capable de structurer des transactions créatrices de valeur grâce à une politique d'investissement rigoureuse visant un rendement élevé ;
 - 5.4.4 une spécialisation sur une région ouverte et stable, sur les plans politique et économique ;
 - 5.4.5 une responsabilité assumée en matière sociale et environnementale et des relations solides avec les communautés locales et les gouvernements ;

- 5.4.6 une structure légère reposant sur l'optimisation des dépenses d'investissement et le recours à des prestataires spécialisés ;
- 5.4.7 la société devra disposer du contrôle des entreprises visées et de leur gestion ;
- 5.4.8 des ressources en minerais et des projets offrant une qualité et une taille satisfaisantes.
- 5.5 Afin de maximiser la valeur pour ses actionnaires, ZCI sera transformée en une société régionale du secteur des mines et des métaux s'impliquant activement dans la gestion des projets dans lesquels elle investit. ZCI n'investira que dans des projets offrant de solides perspectives de croissance et dans lesquels elle disposera du contrôle ou d'une influence significative.
- 5.6 Afin de mettre en œuvre immédiatement la vision stratégique de ZCI dans le secteur très concurrentiel des ressources naturelles, il est indispensable que l'équipe de direction soit étroitement associée à la performance de la société tout en bénéficiant d'une souplesse administrative.
- 5.7 **Politique d'investissement :**
- 5.7.1 Tous les investissements devront être approuvés par le conseil d'administration et leur structure sera optimisée. ZCI acquerra une participation lui donnant le contrôle ou une influence significative dans la société cible de façon à s'assurer le contrôle du conseil d'administration et de la direction.
- 5.7.2 La société cherchera le cas échéant à se financer par emprunt de façon à créer un effet de levier. Ces emprunts figureront au bilan de la société cible ou à celui de ZCI.
- 5.8 **Investissements visés :**
- Les actifs visés par ZCI comprendront des droits de prospection, des mines, des fonderies, des raffineries, des usines de transformation et des droits de commercialisation/vente de métaux. Ces actifs seront centrés sur les ressources naturelles et les territoires suivants :
- 5.8.1 **Métaux de base :** un portefeuille de projets portant sur les métaux de base diversifiera le risque, en termes de cours et de projet, et offrira plus d'options que le cuivre sur lequel ZCI s'est focalisé depuis sa création.
- 5.8.2 **Combustibles minéraux :** les déficits énergétiques régionaux actuels et le regain d'intérêt dans le monde pour les sources d'énergie non pétrolière offrent de nouvelles opportunités d'investissement dans les combustibles minéraux. De nouveaux gisements de charbon ont été découverts au Botswana, l'exploration de gisements houillers producteurs de méthane est un nouveau centre d'intérêt et les résultats de l'exploration de gisements d'uranium en Zambie et au Malawi sont prometteurs.
- 5.8.3 **Territoires :** les territoires visés initialement par ZCI seront le Botswana, la Namibie, le Malawi, la Tanzanie et la Zambie (« Afrique australe centrale »). Ces pays se sont révélés des démocraties politiquement stables qui ont récemment connu des alternances politiques en douceur. Ils ont également libéralisé leur économie au cours des dix dernières années et n'appliquent désormais plus de contrôle des changes, ou un contrôle léger, et ne restreignent pas les rapatriements de bénéfices ni de capitaux. La propriété sur les actifs et les droits est également mieux reconnue dans ces pays, principalement du fait que leurs systèmes juridiques sont largement inspirés du droit anglais.
- 5.8.4 Les cours historiquement bas des métaux de base au début des années 70 ont fait que l'exploration dans ces territoires a été très réduite. Certains pays comme la Zambie ont introduit de nouvelles lois relatives aux mines et aux minerais qui ont rendu ce secteur transparent et ils cherchent à attirer de nouveaux acteurs en rationalisant les droits

d'exploration non utilisés. L'exploration de nouvelles ressources comme l'uranium, le pétrole et le gaz est également encouragée. La plupart des codes miniers de la région ont été édictés avec l'aide de la Banque mondiale.

- 5.8.5 Au Malawi, l'exploration de l'uranium est actuellement en pleine effervescence et les exportations d'uranium devraient devenir rapidement le deuxième poste du PIB. Le Botswana diversifie rapidement son activité minière au détriment du diamant et au profit d'autres minerais comme le cuivre et le charbon. Dans le même temps, la Tanzanie a fortement développé sa production d'or et en est devenu le troisième producteur en Afrique.
- 5.8.6 Malgré les récentes évolutions de la fiscalité en Zambie et en Tanzanie, la fiscalité dans ces pays reste favorable pour les projets miniers nouveaux et importants. Très souvent, la réforme de la fiscalité minière a cherché à amener ces pays à un niveau similaire à celui de pays comparables comme le Chili. La réforme fiscale en cours en Zambie a pour objectif de conserver un régime qui reste attractif pour les capitaux.
- 5.8.7 Les bourses locales qui se créent, en particulier au Botswana et en Zambie, sont favorables aux sociétés locales. Un élément important de la diversification des risques qui est de développer l'engagement local en faveur des projets d'investissement et de générer de la valeur consistera à introduire certaines entreprises sur ces bourses locales.
- 5.8.8 Ces pays sont de plus en plus la cible d'investisseurs institutionnels sophistiqués. Des investisseurs bien connus dans la région investissent à titre privé dans des projets miniers, ainsi que des fonds souverains du Moyen-Orient et d'Asie qui sont de plus en plus actifs.

5.9 **Structure d'investissement**

L'équipe de direction entrepreneuriale structurera les investissements de façon à générer de la croissance et à obtenir rapidement des flux de trésorerie. Cette politique amènera à viser des entreprises à différents stades de développement, ou présentes dans des secteurs délaissés, fragmentés ou sous-capitalisés.

- 5.9.1 **Exploration et développement** : l'exploration est à la base de la création de valeur pour les sociétés minières. L'intérêt récent pour le secteur des ressources naturelles exacerbe la concurrence pour les droits d'exploration, en particulier dans les zones minières connues pour leur potentiel telles que l'Afrique australe centrale. ZCI entre tardivement dans la partie et il est impératif pour la société d'adopter une stratégie audacieuse et agressive dans le domaine de l'exploration si elle veut se battre pour les droits de propriété et bénéficier d'une position de premier entrant. Ce type d'opportunités pourrait se présenter pour ZCI sous la forme des participations à des coentreprises d'exploration et de développement présentées à la section 7.

Viser des projets au stade initial La clé de cette stratégie est de participer à des projets qui en sont au stade initial de la création de valeur en s'appuyant sur le bilan de ZCI pour créer un effet de levier. Afin de concrétiser cette vision, ZCI cherchera à utiliser son bilan de la façon suivante :

- 5.10 **Financer des sociétés d'exploration pour participer aux bénéfices** : beaucoup d'entreprises d'exploration acquièrent des zones précieuses sans disposer des fonds nécessaires pour en recenser les ressources, réaliser les études de faisabilité acceptables par les banques et développer ces réserves. ZCI cherchera à financer des explorations dans des zones prometteuses afin d'augmenter sa part du capital en apportant des financements supplémentaires ;

5.11 **Participer à des projets proches du stade de la production** : les projets proches du stade de la production sont utiles pour générer des flux de trésorerie. L'acquisition de ce type d'entreprise permet de bénéficier rapidement de flux de trésorerie permettant d'équilibrer un portefeuille.

5.11.1 **Opportunités de développement dans les digues de retenue** : Un certain nombre de digues de retenue d'anciennes mines contiennent du cuivre que leurs propriétaires/promoteurs cherchent à exploiter. Tous ces projets sont à la recherche de capitaux leur permettant de lancer la production. L'exploitation des anciennes digues de retenue présente un risque et des coûts de production plus faibles et elles sont très recherchées. Ces projets en sont à un stade proche de l'exploitation et offrent de bons flux de trésorerie potentiels.

Grâce à son bilan, ZCI apportera le capital nécessaire pour mettre ces projets en route tout en rassemblant une équipe possédant une bonne expérience de la métallurgie pour les faire avancer.

5.11.2 **Consolidation dans le secteur des mines et de la production de cuivre** : La plupart des projets qui sont actuellement évalués ou développés dans le secteur du cuivre sont de relativement petite taille. Dans les pays visés, la seule entreprise d'exploitation à grande échelle de mine de cuivre (167.000 mtpa) qui a vu le jour ces dernières années est Lumwana Mine, qui est possédée et exploitée par Equinox Minerals. La plupart des autres projets se situent ou se situeront dans une fourchette allant de 10.000 à 40.000 tonnes de cuivre par an. Bien que ces projets soient viables au niveau actuel des cours, le conseil d'administration pense que :

5.12 il est possible d'obtenir plus de valeur en procédant à une consolidation, avec un siège allégé et des unités opérationnelles exploitées en tant que centres de profit. Il est possible de réaliser des économies d'échelle en partageant les installations de traitement, en réunissant les fonctions de logistique et d'achats ainsi que celles de ventes et de marketing.

5.13 ZCI cherchera à regrouper ces petites entreprises au sein d'une société unique tout en recherchant les synergies et les économies d'échelle. L'entreprise pourra par la suite être cotée séparément sur une bourse locale ou régionale.

5.13.1 **Concentration** : l'exploration, le développement et la consolidation de projets miniers seront les composants initiaux du portefeuille, mais ZCI sera également un investisseur important du secteur du traitement des métaux et de la concentration. Du fait des marges potentielles plus élevées sur les métaux et de la tendance des gouvernements à offrir des incitations fiscales ou autres au traitement local des minerais, les projets dans le secteur de la métallurgie pourront être structurés de manière très attractive. Différents projets de ce type ont déjà été identifiés et seront activement poursuivis.

5.13.2 **Logistique des matières premières** : Bien que les investissements en actifs physiques formeront la base de son portefeuille, ZCI cherchera à exploiter des opportunités en se positionnant dans le domaine de la logistique des matières premières. Une opportunité d'investissement dans un projet de ce type dans le secteur de l'uranium en Zambie est en cours d'examen. Le modèle de ce projet est décrit ci-dessous.

5.13.3 De nombreux projets d'exploration d'uranium ont été lancés récemment dans cette région. Néanmoins la plupart de ces projets seront contraints de rechercher des capitaux afin de lancer la production. L'acquisition directe de ces projets n'est peut-être pas une bonne solution mais il pourrait être intéressant pour ZCI de financer leur développement sans s'exposer aux coûts d'exploitation résultant de la possession d'une société d'exploitation.

- 5.13.4 En tant qu'apporteur de capitaux, ZCI pourrait par contre obtenir le droit à acheter une partie de la production minière à un prix fixe pour la durée de vie de la mine ou pour une période déterminée et revendre le métal au cours comptant ou dans le cadre de contrats à long terme.
- 5.13.5 Le potentiel de hausse est significatif, en particulier du fait du regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie propre ayant un faible impact sur l'environnement si elle est bien gérée, comme dans le cas de l'industrie nucléaire française.
- 5.13.6 Les acheteurs de la production d'uranium pourraient être des utilisateurs d'uranium bien établis ou des sociétés disposant des ressources technologiques nécessaires et capables de mener ces projets à terme.
- 5.13.7 Nous pensons que cette approche convient bien au secteur de l'uranium du fait des incertitudes diverses qui pèsent sur ce secteur minier émergent, notamment en matière de taille optimale de l'exploitation, des coûts probables et de la technologie à utiliser pour la concentration.
- 5.13.8 **Energie** : La question de l'énergie est une des questions les plus importantes du XXI^{ème} siècle, tant du point de vue de l'offre que de celui de la demande. La demande en Afrique australe centrale ne fait pas exception.
- 5.13.9 L'Afrique australe connaît déjà des coupures de courant importantes qui affectent l'activité économique dans la région, en Afrique du Sud, en Zambie et en Tanzanie. En se positionnant comme fournisseur d'énergie aux entreprises du secteur des ressources naturelles, ZCI pourra utiliser l'énergie comme monnaie d'échange pour participer à des transactions/projets.
- 5.13.10 L'électricité acquise dans le cadre de cette stratégie pourra être négociée sur le marché émergent de l'énergie ou utilisée comme monnaie d'échange pour acquérir une participation dans des projets nécessitant de l'énergie et ne pouvant pas l'obtenir d'une autre source. Cette stratégie pourrait être particulièrement payante dans les années 2012-2016, quand la demande en énergie des nouveaux projets miniers sera à son maximum et que les installations de production publiques ne seront pas encore en service.
- 5.13.11 La stratégie énergie est donc de développer une source d'approvisionnement à long terme en énergie, possédée ou acquise, qui pourra être vendue ou utilisée comme monnaie d'échange pour acquérir des participations dans des entreprises du secteur des mines et de la métallurgie avides d'énergie.

5.14 **Processus d'investissement** :

- 5.14.1 La société désignera un gestionnaire qui agira en tant que prestataire de services d'investissement et de gestion dans le cadre de la stratégie et des investissements proposés et avec lequel sera conclu un contrat de gestion.
- 5.14.2 Ce gestionnaire devra identifier les investissements potentiels, émettre des recommandations et conseiller le conseil d'administration en matière d'investissements et de gestion de ces investissements. Le conseil d'administration étudiera autant que nécessaire les conseils et les recommandations du gestionnaire ainsi que les conseils reçus d'autres experts externes et des prestataires de services avant de décider un investissement. Une fois que le conseil d'administration aura approuvé un investissement, le gestionnaire aura la responsabilité de négocier, mettre en œuvre et exécuter la transaction dans les limites approuvées et sera également responsable de la gestion ultérieure des investissements.

6. PERSPECTIVES POUR ZCI

- 6.1 Grâce à des fonds propres suffisants, à la possibilité de créer un effet de levier par le recours à l'emprunt et à l'existence de plusieurs projets, ZCI sera relancée en tant que société d'investissement dans le secteur des mines et des minerais et les administrateurs ont l'intention de faire en sorte que la société soit cotée en bourse de façon appropriée à cet objectif. Son portefeuille d'investissements visera la croissance et comprendra des projets qu'elle contrôle et gère.
- 6.2 Au stade actuel, la société ne détient aucun investissement mais prévoit une augmentation importante de sa valeur grâce à la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement et aux projets existants. Le gestionnaire proposé étudie actuellement des opportunités d'investissement pour la société.

7. ALLIANCES STRATEGIQUE AVEC DES INVESTISSEURS IMPORTANTS DU SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES

- 7.1 Dans le cadre de la nouvelle stratégie, ZCI étudiera la création de coentreprises d'exploration et de développement avec des investisseurs importants du secteur des ressources naturelles.
- 7.2 L'objectif de ces coentreprises sera de combiner les droits d'exploration actuels et futurs de ces investisseurs avec les ressources de ZCI en vue d'explorer et de développer des zones d'exploration.
- 7.3 Des partenariats avec des investisseurs établis du secteur des ressources naturelles aideront ZCI à développer rapidement des projets d'exploration et de développement et à acquérir une position forte parmi les groupes privés du secteur des mines et des métaux recherchant des opportunités en Afrique.

8. RENDEMENT DES INVESTISSEMENTS ET PERFORMANCE FINANCIERE

Avec un portefeuille composé d'entreprises en croissance et en exploitation, le rendement des investissements proviendra des dividendes et de l'augmentation de la valeur des entreprises. La société n'ayant conclu aucun investissement, elle ne dispose d'aucune projection financière. Les comparaisons avec d'autres entreprises du secteur des mines et de la métallurgie indiquent cependant qu'il existe un bon potentiel de bénéfices et de croissance en capital.

9. LE GESTIONNAIRE

- 9.1 La capacité à cultiver des relations étroites avec les organismes gouvernementaux, les organismes de réglementation et les principaux acteurs d'un secteur est particulièrement importante en Afrique, notamment dans le secteur des ressources naturelles. Développer de telles relations est un élément clé de la stratégie de la nouvelle ZCI. A cette fin, il est essentiel que l'équipe de direction ait un état d'esprit entrepreneurial et entretienne des relations étroites avec les principaux acteurs.
- 9.2 Cette stratégie permettra à ZCI de se différencier des autres investisseurs du secteur des ressources naturelles et l'aidera à développer ses projets grâce à ses bonnes relations avec les gouvernements dans toute la région.
- 9.3 Afin de mettre immédiatement en œuvre la vision stratégique de ZCI dans le secteur très concurrentiel des ressources naturelles, il est indispensable que l'équipe de direction soit étroitement associée à la performance de la société tout en bénéficiant d'une souplesse

administrative. Cet objectif sera atteint par l'intermédiaire d'un contrat de gestion conclu avec le gestionnaire.

- 9.4 Les administrateurs ont sélectionné iCapital Management Services en tant que gestionnaire chargé de mettre en œuvre la stratégie.
- 9.5 iCapital Management Services, société anonyme constituée à l'île Maurice et faisant partie du groupe iCapital, sera par conséquent responsable de la gestion du contrat et sera chargée d'identifier, évaluer et recommander des investissements adaptés, leur financement et leur structure ainsi que de la gestion courante des investissements.
- 9.6 Le groupe iCapital est une entreprise de conseil et de capital-investissement gérée par des professionnels expérimentés de l'industrie minière, de la banque, du capital-investissement, de l'administration publique, de la gestion financière et du conseil en gestion.
 - 9.6.1 La branche conseil d'iCapital couvre les secteurs de la finance d'entreprise, du conseil commercial, des services de gestion temporaire ainsi que de la gestion financière, de la fiscalité et du conseil en gestion.
 - 9.6.2 La branche capital-investissement est une entreprise d'organisation de transactions. Le modèle retenu par la société est de développer des transactions en utilisant son réseau d'entreprise pour concevoir, structurer puis syndiquer les transactions auprès des investisseurs et des financiers privés sur la base d'une rémunération sous forme de commissions ou de participation au capital.
- 9.7 Le gestionnaire fournira à ZCI des services de conseil et de gestion relatifs aux investissements, notamment le suivi de la performance des investissements et, le cas échéant, recommandera des options en matière de financement, de désignation et de suivi des performances des administrateurs et dirigeants des sociétés objets des investissements et fournira des services de liaison avec celles-ci.
- 9.8 Le conseil d'administration étudiera autant que nécessaire les conseils et les recommandations du gestionnaire ainsi que les conseils reçus d'autres experts externes et des prestataires de services avant de décider un investissement. Une fois que les administrateurs auront décidé de faire un investissement, le gestionnaire aura la responsabilité de négocier, mettre en œuvre et exécuter la transaction dans les limites fixées par le conseil d'administration.
- 9.9 Certains membres de l'équipe de direction proposée par le gestionnaire proviendront de l'équipe actuelle d'iCapital. Des compétences additionnelles en matière technique et de gestion de projet proviendront de personnel technique en activité dans la région.
- 9.10 L'équipe de direction a une expérience étendue du secteur des ressources naturelles, et une connaissance approfondie des actifs, des sociétés, des personnes et des tendances en Afrique australe centrale. Les dirigeants du gestionnaire ont une excellente réputation internationale et leur réseau de contacts permettra au gestionnaire d'avoir accès aux directions des principaux acteurs du secteur, d'attirer des équipes de gestion et d'exploitation de premier ordre dans les entreprises et d'utiliser les services de conseillers et de spécialistes de haut niveau.

10. MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE RECOMMANDEE

Une fois l'offre conclue, ZCI commencera à mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'investissement décidée, avec des fonds propres suffisants et un bilan propre. La nouvelle ZCI sera dans une bonne position pour :

- 10.1 financer des projets à divers stades de l'exploration et des entreprises minières aux premiers stades de la production ;

- 10.2 acquérir des entreprises du secteur des mines et de la métallurgie qui pourront être consolidées au sein d'une société unique ;
- 10.3 capitaliser de nouveaux projets de concentration et énergétiques dans la région ;
- 10.4 contrôler les ressources, la stratégie et la gestion des entreprises dans lesquelles elle investit ; et
- 10.5 créer un effet de levier en empruntant des fonds sous la forme de prêts bancaires syndiqués, de financement de projet et/ou d'obligations à long terme.

11. BIOGRAPHIE DES ADMINISTRATEURS SUPPLEMENTAIRES PROPOSES

Il est proposé à l'assemblée générale extraordinaire que les personnes suivantes soient désignées comme administrateurs supplémentaires de la société.

11.1 « Thys » du Toit

- 11.1.1 Thys du Toit a obtenu son diplôme de la High School de Bonnievale, Afrique du Sud, en 1976 avec la note globale A. Dans cette école, il a occupé plusieurs fonctions à responsabilité. En 1975, il a notamment été choisi pour représenter la province du Cap à la « Youth Leaders' Conference » organisée par le journal Die Burger.
- 11.1.2 En 1980, il a obtenu une licence de sciences de l'université de Stellenbosch, avec spécialisation en biochimie et en chimie. En 1982, il a obtenu un MBA avec mention. Au cours de ses études, il a entrepris de développer un « système d'analyse du risque » pour la Stellenbosch Business School et publié plusieurs articles dans divers journaux.
- 11.1.3 Durant son service militaire en 1983 et 1984, il a enseigné l'économie d'entreprise à la faculté militaire des sciences de l'université de Stellenbosch à Saldanha, puis il a collaboré pendant une courte période au département financement de projet d'une grande banque.
- 11.1.4 Il a débuté sa carrière professionnelle chez George Huysamer & Partners (agent de change) en 1985 et a été admis comme membre de la bourse de Johannesburg. Il est devenu associé en 1986 à l'âge de 28 ans et a travaillé comme analyste et trader sur les actions et les obligations. M. du Toit a continué de travailler comme associé jusqu'en 1990, époque à laquelle il dirigeait l'équipe obligataire.
- 11.1.5 Il s'est installé au Cap en 1990 et a rejoint Syfrets Managed Assets (SMA) en tant que gérant de portefeuille, responsable d'un certain nombre de fonds de pension. Il a quitté cette entreprise en 1993 avec quatre collègues pour créer une entreprise de gestion de fonds – Coronation Fund Managers (« Coronation »).
- 11.1.6 M. du Toit a dirigé Coronation pendant 10 ans, d'avril 1997 à novembre 2007 (ayant succédé à un de ses collègues ayant quitté SMA avec lui, Leon Campher, qui a dirigé Coronation de 1993 à 1997). Sous la houlette de M. du Toit, de petite entreprise de gestion de fonds, Coronation est devenue la deuxième entreprise indépendante de gestion de fonds en Afrique du Sud et a été introduite à la bourse de Johannesburg en juin 2003. A la fin de l'exercice annuel clos en septembre 2007, les actifs sous gestion de Coronation atteignaient 134 milliards de rands et ses bénéfices 285 millions de rands. Au cours des 15 années d'existence de Coronation, l'entreprise a ajouté à ses activités un fonds commun de placement, une société d'assurance vie et une société internationale de multigestion. M. du Toit a contribué de façon déterminante à la création d'entreprises telles que Namibia Asset Management, African Harvest, Kagiso Asset Management et Coronation Fund Managers (Botswana).

- 11.1.7 Avec son ancien collègue Leon Campher, il a également largement contribué au lancement de l'Investment Management Association d'Afrique du Sud et, par la suite, à la consolidation du secteur et au développement de cet organisme professionnel.
- 11.1.8 M. du Toit demeure un actionnaire important de Coronation dont il est administrateur indépendant. M. du Toit a choisi de lancer une petite entreprise de gestion de fonds, Rootstock Investment Management, pour gérer « les investissements/l'épargne de sa famille », qu'il souhaite utiliser pour offrir des produits et des services à d'autres individus/familles.

11.2 **Edgar Hamuwele**

- 11.2.1 Edgar Hamuwele est né le 16 mai 1963 à Mazabuka, Zambie. Il est membre de l'Association of Chartered Certified Accountants du Royaume-Uni ainsi que du Zambia Institute of Chartered Accountants (« ZICA »).
- 11.2.2 Il a obtenu son diplôme de comptabilité en 1986 à la London School of Accountancy. Il a fait ses études dans le cadre d'une bourse de Zambia Consolidated Copper Mines Limited (« ZCCM ») et a travaillé pour cette société de 1981 à 1987.
- 11.2.3 Depuis 1987, M. Hamuwele a travaillé au sein des cabinets comptables Deloitte and Touche, Coopers & Lybrand et, actuellement, Grant Thornton. Il a été promu associé chez Coopers & Lybrand en 1994 et est actuellement associé senior de Grant Thornton Zambia. Au cours de sa carrière, il a effectué des missions de commissariat aux comptes auprès de société minières et de prospection.
- 11.2.4 Il s'est impliqué activement dans le développement de la profession comptable en Zambie et a été le précédent président de ZICA.
- 11.2.5 Il a exercé des mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés. Il siège actuellement aux conseils d'administration de la Copperbelt Development Foundation, du Zambia Centre for Accountancy Studies et de plusieurs autres sociétés.

11.3 **Stephen Simukanga**

- 11.3.1 Stephen Simukanga est né à Mufulira, Zambie, le 20 mai 1957.
- 11.3.2 Il est professeur de métallurgie et de traitement des minerais à l'université de Zambie et a été professeur invité à l'université du Cap pendant 10 ans. Il est également directeur général (Vice Chancellor) de l'université de Zambie.
- 11.3.3 Il est titulaire d'une licence (1982) et d'une maîtrise (1986) en métallurgie et traitement des minerais de l'université de Zambie, et d'un doctorat (1990) en métallurgie de l'université de Strathclyde au Royaume-Uni. Il est Chartered Engineer au Royaume-Uni et membre de l'Institute of Materials, Minerals and Mining et de l'Engineering Institution de Zambie.
- 11.3.4 Il possède 26 années d'expérience dans l'industrie minière et dans l'enseignement supérieur. Il a commencé sa carrière en 1982 à la mine de Luanshya de Zambia Consolidated Copper Mines Limited. Il a été impliqué dans le conseil et la recherche dans les domaines de l'évaluation des mines et des carrières, du traitement des minerais et de l'environnement.
- 11.3.5 Il préside les conseils d'administration du National Institute for Scientific and Industrial Research et de l'Examinations Council de Zambie et est membre de trois autres conseils d'administration.

Annexe 3

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ZCI SUR LE JSE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du cours de l'action ZCI sur le JSE (exprimé en rands et en cents sud-africains).

Quotidien

DATE	BAS (cents)	HAUT (cents)	VOLUME	VALEUR (rands)
25/08/2008	1050	1070	52550	561870
22/08/2008	1051	1056	11000	115858
21/08/2008	1056	1070	70000	748412
20/08/2008	1080	1080	61100	659880
19/08/2008	-	-	0	0
18/08/2008	1060	1060	50	530
15/08/2008	-	-	0	0
14/08/2008	-	-	0	0
13/08/2008	1055	1107	1450	15655
12/08/2008	1090	1110	15700	171270
11/08/2008	1110	1110	45000	499500
08/08/2008	-	-	0	0
07/08/2008	1080	1080	3000	32400
06/08/2008	1059	1060	20900	221440
05/08/2008	-	-	0	0
04/08/2008	1051	1060	39700	419996
01/08/2008	1080	1082	32109	346903
31/07/2008	1125	1175	5000	57250
30/07/2008	1050	1050	53000	556500
29/07/2008	1045	1081	18040	190412
28/07/2008	1080	1080	60	648
25/07/2008	1005	1062	9141	96803

Mensuel

DATE	BAS (cents)	HAUT (cents)	VOLUME	VALEUR (rands)
31/07/2008	980	1175	579283	6226856
30/06/2008	1100	1200	201879	2276697
31/05/2008	1015	1200	511876	5416539
30/04/2008	1080	1295	301985	3513562
31/03/2008	1080	1200	437738	5049787
29/02/2008	1000	1200	118749	1323669
31/01/2008	855	2895	476144	8136537
31/12/2007	2000	2490	41003	898386
30/11/2007	1975	2360	119356	2560565
31/10/2007	2005	2349	78998	1751119
30/09/2007	2005	2380	189000	4249633
31/08/2007	1800	2250	262111	5517376

Trimestriel

DATE	BAS (cents)	HAUT (cents)	VOLUME	VALEUR (rands)
30/09/2008	980	1175	931842	10020570
30/06/2008	1015	1295	1015740	11206798
31/03/2008	855	2895	1032631	14509993
31/12/2007	1975	2490	239357	5210070
30/09/2007	1800	2700	1172502	26244347
30/06/2007	1500	2500	1711613	33807161
31/03/2007	1222	1800	854772	14278860
31/12/2006	1250	1900	446151	7553000
30/09/2006	1521	1900	423976	7150800

Source : I-Net Bridge

Annexe 4

COMPTES DE RESULTAT ET BILANS NON AUDITES

1. COMPTE DE RESULTAT ET BILAN UTILISES POUR LE CALCUL DU PRIX OFFERT

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ NON AUDITÉ POUR LA PERIODE 1ER AVRIL – 31 AOUT 2008

en milliers de dollars US

	Non audité 31 août 2008	Audité 31 mars 2008
Produits financiers	2.143	465
Frais généraux et administratifs	(1.318)	(5.956)
Produits des sociétés associées	-	36.268
Coût net des actifs classés comme détenus en vue de leur vente	-	(2.732)
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice avant impôt	825	28.045
Impôt	(57)	(67)
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice de l'exercice	768	27.978
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Bénéfice hors éléments exceptionnels par action ordinaire (cents US)	0,61	25,62
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Bénéfice net par action ordinaire en cents US	0,61	22,17
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Nombre d'actions ordinaires en circulation	126.197.362	126.197.362

BILAN CONSOLIDÉ NON AUDITÉ AU 31 AOUT 2008

en milliers de dollars US

	Non audité 31 août 2008	Audité 31 mars 2008
Actif circulant		
Investissements disponibles à la vente	12.517	12.322
Actifs classés comme détenus en vue de leur vente	-	205.398
Créances	5.220	5.258
Trésorerie et équivalents de trésorerie	219.364	6.584
	<hr/>	<hr/>
	237.101	229.562

Dettes à court terme		
Fournisseurs et charges à payer	(1.759)	(7.296)
	<hr/>	<hr/>
Actif circulant net	235.342	222.266
	<hr/>	<hr/>
Total actif moins passif à court terme	235.342	222.266
	<hr/>	<hr/>
Actif net	235.342	222.266
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Capital et réserves		
Capital	334.547	334.547
Réserve de réévaluation	897	702
Montants comptabilisés en fonds propres relatifs aux actifs classés comme détenus en vue de leur vente	-	(12.113)
Report à nouveau déficitaire	(100.102)	(100.870)
	<hr/>	<hr/>
Fonds propres	235.342	222.266
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Valeur d'actif net par action ordinaire (cents US)	186,48	179,58
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Notes :

1. Méthodes comptables

Ce compte de résultat et ce bilan ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et doivent être lus conjointement aux derniers états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2008 qui sont disponibles sur son site Internet.

La société a appliqué les mêmes méthodes comptables que celles décrites dans les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2008.

2. Produits financiers

	31 août 2008	31 mars 2008
Produits financiers de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2.028	135
Produits financiers sur les créances	115	-
Déroulement de l'actualisation sur le paiement échelonné	-	330
	<hr/>	<hr/>
	2.143	465
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

3. Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs de l'exercice clos le 31 mars 2008 comprennent les charges ordinaires ainsi que les coûts afférents à la procédure d'arbitrage relative à la vente de la participation de la société dans Konkola Copper Mines Plc. La période close le 31 août 2008 comprend, outre les charges ordinaires, une estimation de 580.000 dollars US correspondant aux coûts du présent prospectus et de l'offre.

4. Produits des sociétés associées

A partir du 30 septembre 2007, l'investissement dans Konkola a rempli les critères d'un investissement détenu en vue de sa vente selon la norme IFRS 5. A partir de cette date, cet investissement n'a plus été considéré comme une société associée et a cessé d'être comptabilisé par mise en équivalence.

5. Coût net des actifs classés comme détenus en vue de leur vente

	31 août 2008	31 mars 2008
Dividendes reçus	-	1.629
Juste valeur négative des instruments financiers dérivés	-	(4.361)
Cession d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente	-	-
	<hr/>	<hr/>
	-	(2.732)
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

6. Investissements disponibles à la vente

Ces investissements correspondent à des placements dans un fonds commun de placement. La juste valeur des investissements disponibles à la vente est calculée sur la base des cours communiqués par les dealers. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'au moment de la cession de la valeur mobilière ou de la constatation d'une dépréciation, et le total des gains ou pertes comptabilisés précédemment en capitaux propres est alors inclus dans le résultat net de la période.

7. Actifs classés comme détenus en vue de leur vente

Vedanta s'est acquitté de ses obligations au titre de son contrat d'option d'achat à la date du 9 avril 2008. La participation de 28,4 % au capital de Konkola a été transférée à Vedanta à cette date en échange de l'encaissement du prix d'exercice de l'option d'achat de Vedanta, soit 213.150.000 dollars US.

8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'augmentation de la trésorerie résulte de l'encaissement du prix d'exercice de l'option d'achat de Vedanta (voir la note 7), des intérêts acquis sur les dépôts et les placements de trésorerie, diminués des charges d'exploitation.

9. Fournisseurs et charges à payer

La diminution de 5.537.000 dollars US correspond à la somme de la réduction nette de ce compte et au règlement de la dette sur instrument financier dérivé de 4.361.000 dollars.

2. COMPTE DE RESULTAT ET BILAN UTILISES POUR LE CALCUL DES EFFETS FINANCIERS PRO FORMA DANS L'HYPOTHESE D'UNE ACCEPTATION DE L'OFFRE A 30 % :

Le compte de résultat et le bilan pro forma non audités présentés ci-dessous, utilisés pour calculer les effets financiers pro forma décrits dans le présent prospectus, ressortent de la responsabilité des administrateurs et ont été préparés à des fins d'illustration uniquement afin de fournir des informations sur l'impact de l'offre sur les actionnaires. De par leur nature, ils sont susceptibles de ne pas refléter correctement la situation financière de la Société, les variations des capitaux propres, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie après la prise d'effet de l'offre ou les bénéfices futurs

de la société. Du fait de l'incertitude inhérente concernant le niveau exact d'acceptation de l'offre, les administrateurs ont calculé les effets présentés ci-dessous dans l'hypothèse d'une acceptation de l'offre de 30 % et dans celle d'une acceptation de 70 %.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PRO FORMA NON AUDITE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

en milliers de dollars US

	Après l'offre	Avant l'offre
	Pro forma	Audité
	31 mars	31 mars
	2008	2008
Produits financiers	465	465
Frais généraux et administratifs ^{note 1}	(6.536)	(5.956)
Produits des sociétés associées	36.268	36.268
Produit / (coût) net des actifs classés comme détenus en vue de leur vente ^{note 2}	1.629	(2.732)
Perte nette sur la vente des actifs classés comme détenus en vue de leur vente ^{note 2}	(4.361)	-
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice avant impôt	27.465	28.045
Impôt	(67)	(67)
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice de l'exercice	27.398	27.978
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Bénéfice hors éléments exceptionnels par action ordinaire (cents US)	34,11	25,62
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice net par action ordinaire en cents US	31,01	22,17
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Nombre d'actions ordinaires en circulation	88.338.153	126.197.362

BILAN CONSOLIDE PRO FORMA NON AUDITE AU 31 MARS 2008

en milliers de dollars US

	Après l'offre	Avant l'offre
	Pro forma	Audité
	31 mars	31 mars
	2008	2008
Actif circulant		
Investissements disponibles à la vente	12.322	12.322
Actifs classés comme détenus en vue de leur vente ^{note 2}	-	205.398
Créances	5.258	5.258
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^{note 2, note 3}	149.134	6.584
	<hr/>	<hr/>
	166.714	229.562

Dettes à court terme		
Fournisseurs et charges à payer ^{note 1, note 2}	(3.515)	(7.296)
	<hr/>	<hr/>
Actif circulant net	163.199	222.266
	<hr/>	<hr/>
Total actif moins passif à court terme	163.199	222.266
	<hr/>	<hr/>
Actif net	163.199	222.266
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Capital et réserves		
Capital ^{note 3}	263.947	334.547
Réserve de réévaluation	702	702
Montants comptabilisés en fonds propres relatifs aux actifs classés comme détenus en vue de leur vente ^{note 2}	-	(12.113)
Report à nouveau déficitaire	(101.450)	(100.870)
	<hr/>	<hr/>
Fonds propres	163.199	222.266
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Valeur d'actif net par action ordinaire (cents US)	184,74	179,58
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Notes:

1. Les frais généraux et administratifs, ainsi que le poste fournisseurs et charges à payer, ont été augmentés de 580.000 dollars US afin de prendre en compte les coûts estimés de l'offre et du présent prospectus (voir page 17 du présent prospectus).
2. Les résultats audités au 31 mars 2008 avant l'offre comprennent la juste valeur négative de l'instrument financier dérivé de 4.361.000 dollars US calculée comme la différence entre le prix d'exercice de l'option d'achat de Vedanta de 213.150.000 dollars US et la valeur comptable des actifs classés comme détenus en vue de leur vente de 205.398.000 dollars US et les montants comptabilisés directement en capitaux propres relatifs aux actifs classés comme détenus en vue de leur vente de 12.113.000 dollars US. Aux fins de la présente présentation pro forma, la valeur comptable des actifs classés comme détenus en vue de leur vente, les montants comptabilisés directement en capitaux propres relatifs aux actifs classés comme détenus en vue de leur vente, et les dettes à court terme résultant de la valeur négative d'instruments financiers dérivés ont été diminués tandis que la trésorerie était augmentée du produit de l'exercice par Vedanta de son option d'achat.
3. Les fonds propres, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des 70.600.000 dollars US payés aux actionnaires pour le rachat et l'annulation des 37.859.209 actions de ZCI pour lesquelles il est fait l'hypothèse que les actionnaires ont accepté l'offre au prix de 186,48 cents US.

Hypothèses :

Le bénéfice de base par action pro forma et le bénéfice hors éléments exceptionnels pro forma par action ont été calculés sur la base des hypothèses suivantes :

- (a) la date de prise d'effet de l'offre est le 1^{er} avril 2008 (cette date a été utilisée plutôt que celle du 1^{er} avril 2007 du fait du changement de présentation des comptes de la société au cours de cet exercice) ;

- (b) le nombre d'actions rachetées est de 37.859.209 (30 % des actions en circulation) et le montant total payé de 70.600.000 dollars US.
- (c) les coûts afférents à l'offre se montent à 580.000 dollars US ;
- (d) le prix offert est financé par le produit (213.150.000 dollars US) de la vente par ZCI de sa participation dans Konkola Copper Mines Plc (« Konkola ») ; et
- (e) tous les montants en dollars US sont arrondis au millier le plus proche.

Les hypothèses utilisées pour calculer la valeur d'actif net pro forma sont les suivantes :

- (a) la date de prise d'effet de l'offre est le 31 mars 2008 ;
- (b) le nombre d'actions rachetées est de 37.859.209 (30 % des actions en circulation) et le montant total payé de 70.600.000 dollars US.
- (c) les coûts afférents à l'offre se montent à 580.000 dollars US ;
- (d) le produit de la vente par ZCI de sa participation dans Konkola (213.150.000 dollars US) est reçu le 31 mars 2008 ; et
- (e) tous les montants en dollars US sont arrondis au millier le plus proche.

3. COMPTE DE RESULTAT ET BILAN PRO FORMA NON AUDITES UTILISES POUR LE CALCUL DES EFFETS FINANCIERS PRO FORMA DANS L'HYPOTHESE D'UNE ACCEPTATION DE L'OFFRE A 70 % :

Le compte de résultat et le bilan pro forma non audités présentés ci-dessous, utilisés pour calculer les effets financiers pro forma décrits dans le présent prospectus, ressortent de la responsabilité des administrateurs et ont été préparés à des fins d'illustration uniquement afin de fournir des informations sur l'impact de l'offre sur les actionnaires. De par leur nature, ils sont susceptibles de ne pas refléter correctement la situation financière de la Société, les variations des capitaux propres, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie après la prise d'effet de l'offre ou les bénéfices futurs de la société. Du fait de l'incertitude inhérente concernant le niveau exact d'acceptation de l'offre, les administrateurs ont calculé les effets présentés ci-dessous dans l'hypothèse d'une acceptation de l'offre de 30 % et dans celle d'une acceptation de 70 %.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PRO FORMA NON AUDITE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2008

en milliers de dollars US

	Après l'offre	Avant l'offre
	Pro forma	Audité
	31 mars	31 mars
	2008	2008
Produits financiers	465	465
Frais généraux et administratifs ^{note 1}	(6.536)	(5.956)
Produits des sociétés associées	36.268	36.268
Produit / (coût) net des actifs classés comme détenus en vue de leur vente ^{note 2}	1.629	(2.732)
Perte nette sur la vente des actifs classés comme détenus en vue de leur vente ^{note 2}	(4.361)	-
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice avant impôt	27.465	28.045
Fiscalité	(67)	(67)
	<hr/>	<hr/>

Bénéfice de l'exercice	27.398	27.978
	<u> </u>	<u> </u>
Bénéfice hors éléments exceptionnels par action ordinaire (cents US)	79,58	25,62
	<u> </u>	<u> </u>
Bénéfice net par action ordinaire (cents US)	72,37	22,17
	<u> </u>	<u> </u>
Nombre d'actions ordinaires en circulation	37.859.209	126.197.362

**BILAN CONSOLIDE PRO FORMA NON AUDITE
AU 31 MARS 2008**

en milliers de dollars US

	Après l'offre	Avant l'offre
	Pro forma	Audité
	31 mars	31 mars
	2008	2008
Actif circulant		
Investissements disponibles à la vente	12.322	12.322
Actifs classés comme détenus en vue de leur vente ^{note 2}	-	205.398
Créances	5.258	5.258
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^{note 2, note 3}	55.001	6.584
	<u> </u>	<u> </u>
	72.581	229.562
Dettes à court terme		
Fournisseurs et charges à payer ^{note 1, note 2}	(3.515)	(7.296)
	<u> </u>	<u> </u>
Actif circulant net	69.066	222.266
	<u> </u>	<u> </u>
Total actif moins passif à court terme	69.066	222.266
	<u> </u>	<u> </u>
Actif net	69.066	222.266
	<u> </u>	<u> </u>
Capital et réserves		
Capital ^{note 3}	169.814	334.547
Réserve de réévaluation	702	702
Montants comptabilisés en fonds propres relatifs aux actifs classés comme détenus en vue de leur vente ^{note 2}	-	(12.113)
Report à nouveau déficitaire	(101.450)	(100.870)
	<u> </u>	<u> </u>
Fonds propres	69.066	222.266
	<u> </u>	<u> </u>
Valeur d'actif net par action ordinaire (cents US)	<u> </u>	<u> </u>
	182,43	179,58
	<u> </u>	<u> </u>

Notes :

1. Les frais généraux et administratifs, ainsi que le poste fournisseurs et charges à payer, ont été augmentés de 580.000 dollars US afin de prendre en compte les coûts estimés de l'offre et du présent prospectus (voir page 17 du présent prospectus).
2. Les résultats audités au 31 mars 2008 avant l'offre comprennent la juste valeur négative sur instrument financier dérivé de 4.361.000 dollars US qui correspond à la différence entre le prix d'exercice de l'option d'achat de Vedanta de 213.150.000 dollars US et la valeur comptable des actifs classés comme détenus en vue de leur vente de 205.398.000 dollars US et les montants comptabilisés directement en capitaux propres relatifs aux actifs classés comme détenus en vue de leur vente de 12.113.000 dollars US. Aux fins de la présente présentation pro forma, la valeur comptable des actifs classés comme détenus en vue de leur vente, les montants comptabilisés directement en capitaux propres relatifs aux actifs classés comme détenus en vue de leur vente, et les dettes à court terme résultant de la valeur négative d'instruments financiers dérivés ont été réduits tandis que la trésorerie était augmenté du produit de l'exercice par Vedanta de son option d'achat.
3. Les fonds propres, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont réduits des 164.733.000 dollars US payés aux actionnaires pour le rachat et l'annulation des 88.338.153 actions de ZCI pour lesquelles il est fait l'hypothèse que les actionnaires ont accepté l'offre au prix de 186,48 cents US.

Hypothèses

Le bénéfice de base par action pro forma et le bénéfice hors éléments exceptionnels par action pro forma ont été calculés sur la base des hypothèses suivantes :

- (a) la date de prise d'effet de l'offre est le 1^{er} avril 2008 (cette date a été utilisée plutôt que celle du 1^{er} avril 2007 du fait du changement de présentation des comptes de la société au cours de cet exercice) ;
- (b) le nombre d'actions rachetées est de 88.338.153 (70 % des actions en circulation) et le montant total payé de 164.733.000 dollars US.
- (c) les coûts afférents à l'offre se montent à 580.000 dollars US ;
- (d) le prix offert est financé par le produit de la vente par ZCI de sa participation dans Konkola (213.150.000 dollars US) ; et
- (e) tous les montants en dollars US sont arrondis au millier le plus proche.

Les hypothèses utilisées pour calculer la valeur d'actif net pro forma sont les suivantes :

- (a) la date de prise d'effet de l'offre est le 31 mars 2008 ;
- (b) le nombre d'actions rachetées est de 88.338.153 (70 % des actions en circulation) et le montant total payé de 164.733.000 dollars US.
- (c) les coûts afférents à l'offre se montent à 580.000 dollars US ;
- (d) le produit de la vente par ZCI de sa participation dans Konkola (213.150.000 dollars US) est reçu le 31 mars 2008 ; et
- (e) tous les montants en dollars US sont arrondis au millier le plus proche.

Annexe 5

REGLEMENTATION SUD-AFRICAIN EN MATIERE DE CONTROLE DES CHANGES

Note : Les dispositions suivantes s'appliquent uniquement aux actionnaires inscrits sur le registre sud-africain, en leur nom propre ou via un intermédiaire.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de la réglementation sud-africaine en matière de contrôle des changes applicable aux actionnaires inscrits sur le registre sud-africain à la date d'enregistrement. En cas de doute, nous recommandons aux actionnaires de consulter dès que possible leurs conseillers professionnels.

1. Résidents de la CMA (Common Monetary Area)

Pour tous les actionnaires dont l'adresse est située dans la CMA et dont les titres de propriété ou les comptes ne sont pas soumis à restriction en vertu de la réglementation sud-africaine en matière de contrôle des changes, le prix offert sera payé librement selon les dispositions de la section « Actions requises de la part des actionnaires » du présent prospectus.

2. Emigrants originaires de la CMA

Dans le cas des actionnaires émigrants originaires de la CMA, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 2.1 dans le cas des actionnaires certifiés dont les titres de propriété sont soumis à restriction en vertu de la réglementation sud-africaine en matière de contrôle des changes, le prix offert sera versé à leur intermédiaire de change autorisé en Afrique du Sud chargé du contrôle de leurs actifs bloqués selon la réglementation sud-africaine en matière de contrôle des changes. Si les agents de transfert ne disposent pas des coordonnées de leur intermédiaire autorisé, le prix offert sera conservé par ZCI pour le compte de l'actionnaire concerné jusqu'à réception des instructions ou informations nécessaires. Les sommes ainsi conservées ne porteront pas intérêt ; ou
- 2.2 dans le cas des actionnaires dématérialisés, le prix offert sera crédité sur le compte bancaire du CSPD ou du courtier des actionnaires, lequel en organisera le versement aux comptes bloqués en rand tenus en leur nom par leurs intermédiaires de change autorisés en Afrique du Sud.

3. Autres non résidents de la CMA

Les dispositions suivantes s'appliqueront au prix offert revenant aux actionnaires non résidents dont les adresses figurant dans le registre sont situées en dehors de la CMA et qui ne sont pas émigrants originaires de la CMA :

- 3.1 dans le cas des actionnaires certifiés dont les titres de propriété sont soumis à restriction en vertu de la réglementation sud-africaine en matière de contrôle des changes, le prix offert sera envoyé aux adresses des actionnaires non résidents concernés inscrits sur le registre à la date d'enregistrement ; ou
- 3.2 dans le cas des actionnaires dématérialisés, le prix offert sera porté directement par leur CSDP ou courtier au crédit des comptes désignés par les actionnaires dans leur contrat de conservation de titres avec leur CSDP ou courtier.

La réglementation sud-africaine en matière de contrôle des changes définit la CMA (common monetary area) comme étant composée de l'Afrique du Sud, de la République de Namibie et des Royaumes du Swaziland et du Lesotho.

Zambia Copper Investments Limited
(immatriculée aux Bermudes)
(immatriculée en Afrique du Sud sous le numéro 1970/000023/10)
(« ZCI » ou « la Société »)

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

IL EST NOTIFIÉ PAR LA PRESENTE qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société se tiendra à l'hôtel Novotel, 35 rue du Laboratoire, Luxembourg, le mercredi 24 septembre à 11h30 (heure d'Europe centrale) (ou 10 minutes après la clôture de l'assemblée générale ordinaire convoquée pour 11h00 si cette clôture intervient plus tard), afin d'examiner et, le cas échéant, adopter, avec ou sans modification, les résolutions suivantes :

1. « La Société est autorisée, cette autorisation étant l'autorisation spécifiquement requise par la réglementation boursière du JSE Limited, à acheter au prix de 186,48 cents des Etats-Unis le nombre d'actions ordinaires que les actionnaires choisiront de remettre en vue de leur vente dans le cadre de l'offre présentée dans le prospectus destiné aux actionnaires en date du 2 septembre 2008 ».

Conformément à la réglementation boursière du JSE Limited, la résolution 1 doit être votée par une majorité des trois quarts au moins des actionnaires de la Société présents ou représentés et autorisés à voter à l'assemblée.

2. « Décider à titre de résolution extraordinaire que l'article 74 des statuts de la Société est annulé et remplacé par le nouvel article 74 suivant :

« Sous réserve des dispositions ci-après, le nombre des administrateurs ne sera pas inférieur à quatre ni supérieur à huit. ».

L'objet de cette résolution 2 est de porter le nombre possible d'administrateurs de quatre à huit. Cette résolution doit être votée par une majorité des trois quarts au moins des actionnaires de la Société présents ou représentés et autorisés à voter à l'assemblée.

3. « La Société désigne M. MM du Toit comme administrateur de la Société. »
4. « La Société désigne M. EN Hamuwele comme administrateur de la Société. »
5. « La Société désigne M. le Professeur S Simukanga comme administrateur de la Société. »

Les résolutions 3, 4 et 5 sont soumises à la condition que la résolution 2 soit dûment approuvée.

VOIR LES NOTES FIGURANT AU VERSO

VOTE ET PROCURATIONS

Les actionnaires détenteurs d'actions non dématérialisées ou d'actions dématérialisées et enregistrées à leur nom ont le droit de participer et de voter à l'assemblée générale extraordinaire ou de désigner un ou plusieurs représentants pour participer, s'exprimer et voter en leur nom. Un représentant ne doit pas nécessairement être actionnaire de la Société. Les formulaires de vote par procuration doivent être envoyés de façon à parvenir aux agents de transfert au plus tard le lundi 22 septembre 2008 à 11h30 (heure d'Afrique du Sud et d'Europe centrale) aux adresses suivantes :

En Afrique du Sud :

Computershare Investor Services
(Proprietary) Limited
70 Marshall Street, Johannesburg
2001, or
P O Box 61051,
Marshalltown,
2107

Au Royaume-Uni :

Computershare Investor Services PLC
The Pavilions, Bridgwater Road
Bristol
BS99 6ZY

Pour un vote à main levée, chaque actionnaire présent ou représenté n'a droit qu'à une seule voix. Pour un vote à bulletin secret, chaque actionnaire a droit à une voix par action de la Société détenue.

Les actionnaires détenteurs d'actions dématérialisées et non enregistrées à leur nom doivent prendre contact avec leur CSDP ou courtier selon les dispositions de leur contrat :

- afin de leur communiquer leurs instructions de vote ; et
- au cas où ils souhaitent participer à l'assemblée générale extraordinaire, de remplir les formalités nécessaires.

Un formulaire de procuration est joint au présent prospectus auquel est annexée la convocation à l'assemblée générale extraordinaire.

Sur instruction du conseil d'administration

M. J Kleynhans
Secrétaire général

le 2 septembre 2008

Zambia Copper Investments Limited
(immatriculée aux Bermudes)
(immatriculée en Afrique du Sud sous le numéro 1970/000023/10)
(« ZCI » ou « la Société »)

Formulaire de vote par procuration

A utiliser par les actionnaires pour l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le mercredi 24 septembre 2008 à l'hôtel Novotel, 35 rue du Laboratoire, Luxembourg, à 11h30 (heure d'Europe centrale) (ou 10 minutes après la clôture de l'assemblée générale ordinaire convoquée pour 11h00 si cette clôture intervient plus tard).

Je/nous (nom complet)

Adresse

Détenteur de actions de ZCI, désigne(nt) (voir note 1) :

1. ou à défaut,

2. ou à défaut,

3. le président de l'assemblée générale,

pour me/nous représenter, au titre des actions ordinaires enregistrées à mon/notre nom, à l'assemblée générale qui se tiendra pour examiner et, le cas échéant, pour approuver, avec ou sans modification, les résolutions qui y seront alors présentées ou lors de tout ajournement, et pour voter en faveur ou contre celles-ci ou s'abstenir selon les instructions suivantes (voir note 2) :

	Nombre de voix (une voix par action)		
	Pour	Contre	Abstention
Résolution numéro 1 (approbation de l'offre de rachat)			
Résolution numéro 2 (augmentation du nombre maximum d'administrateurs)			
Résolution numéro 3 (désignation de M. MM du Toit comme administrateur)			
Résolution numéro 4 (désignation de M. EN Hamuwele comme administrateur)			
Résolution numéro 5 (désignation de M. le Professeur S Simukanga comme administrateur)			

Fait à le 2008

Signature

Assisté par (le cas échéant)

Merci de lire les notes figurant au verso.

Notes :

1. Chaque actionnaire a le droit de désigner un ou plusieurs représentants, lesquels ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, pour participer, s'exprimer et, le cas échéant, voter en son nom à l'assemblée générale.
2. Un actionnaire peut inscrire le nom d'un ou de deux représentants de son choix dans les cases appropriées et rayer ou non la mention « le président de l'assemblée générale ». La personne dont le nom figure en premier sur le formulaire de procuration, et qui sera présente à l'assemblée, sera autorisée à agir comme représentant à l'exclusion de celles dont les noms figurent en dessous.
3. Les instructions d'un actionnaire à son représentant doivent être indiquées en inscrivant le nombre de voix dont dispose cet actionnaire dans la case appropriée. A défaut, seront considérés comme étant autorisés à voter en son nom et pour toutes ses voix en faveur de toute résolution ou le cas échéant, à s'abstenir, le président de l'assemblée générale, s'il est le représentant autorisé de l'actionnaire, ou tout autre représentant.
4. Un actionnaire ou son représentant n'a pas l'obligation de voter pour toutes les actions ordinaires qu'il détient ou représente, mais le nombre total de voix en faveur ou contre les résolutions ordinaires ou spéciales et pour lesquelles des abstentions sont comptabilisées ne peut pas être supérieur au nombre de voix dont un actionnaire ou son représentant dispose.
5. Les formulaires de vote par procuration doivent être déposés auprès des agents de transfert ou envoyés de façon à leur parvenir au plus tard le lundi 22 septembre 2008 à 11h30 (heure d'Afrique du Sud et d'Europe centrale) aux adresses suivantes :

En Afrique du Sud :

Computershare Investor Services
(Proprietary) Limited
70 Marshall Street, Johannesburg
2001, or
P O Box 61051
Marshalltown
2107

Au Royaume-Uni :

Computershare Investor Services
PLC
The Pavilions, Bridgwater Road
Bristol
BS99 6ZY

6. Un actionnaire ayant rempli et remis le présent formulaire pourra néanmoins, s'il le souhaite, participer, s'exprimer et voter en personne à l'assemblée générale, les procurations données étant alors exclues.
7. Toute modification ou rature sur le présent formulaire doit porter les initiales de son/ses signataire(s).
8. Les documents justificatifs des pouvoirs de la personne signant ce formulaire de procuration en tant que représentant doivent être joints, à moins que les agents de transfert de la société n'en aient eu connaissance auparavant ou que le président de l'assemblée générale ait donné son accord à une dérogation.
9. Le président de l'assemblée générale peut accepter ou rejeter tout formulaire de procuration rempli et/ou reçu non conforme aux présentes instructions/notes, dans la mesure où les instructions de vote sont exprimées de manière satisfaisante.
10. Les actionnaires dématérialisés qui ne sont pas enregistrés et qui souhaiteraient participer à l'assemblée générale ou y être représentés doivent prendre contact dans les meilleurs délais avec leur CSDP ou courtier qui leur fournira les documents nécessaires pour participer ou être représentés à l'assemblée générale.

Zambia Copper Investments Limited
(immatriculée aux Bermudes)
(immatriculée en Afrique du Sud sous le numéro 1970/000023/10)
Code JSE : ZCI ISIN : BMG988431240
Code action Euronext : BMG988431240
(« ZCI« ou « la société »)

Formulaire d'acceptation irrévocable et de remise

A utiliser uniquement par les actionnaires certifiés de ZCI qui souhaitent accepter l'offre

Les définitions figurant à l'annexe 1 du prospectus auquel est joint le présent formulaire d'acceptation et de remise y ont été utilisées, le cas échéant.

Instructions :

1. le présent formulaire d'acceptation irrévocable et de remise doit être rempli par tous les actionnaires certifiés de ZCI qui souhaitent accepter l'offre, en tout ou en partie. L'offre détaillée figure dans le prospectus auquel ce formulaire d'acceptation et de remise est joint.
2. Vous devez indiquer le nombre d'actions de ZCI que vous souhaitez vendre et joindre le(s) certificat(s) d'actions ou autres titres de propriété (sous une forme négociable) de toutes vos actions ZCI à votre envoi aux agents de transfert.
3. Si vous ne respectez pas ces instructions et les notes au recto, votre formulaire pourra être rejeté et vous pourrez être considéré comme n'ayant pas accepté valablement l'offre.
4. Si vous avez des questions sur ce formulaire, nous vous recommandons de consulter immédiatement votre CSDP (Central Securities Depository Participant), courtier, banquier, avoué, comptable ou autre conseiller professionnel.
5. Les formulaires d'acceptation et de remise non reçus par les agents de transfert en Afrique du Sud ou au Royaume-Uni aux adresses ci-dessous avant 12h00 le vendredi 10 octobre 2008 seront rejetés.
6. Un formulaire d'acceptation et de remise distinct pour chaque actionnaire ou actionnaire conjoint, selon le cas, est requis.
7. Le prix offert sera payé le vendredi 17 octobre 2008 de la façon suivante :
 - a) si vos coordonnées bancaires figurent dans le registre sud-africain à la date d'enregistrement, le prix offert sera versé à votre compte bancaire ; ou
 - b) si aucune coordonnée bancaire ne figure dans le registre sud-africain à la date d'enregistrement ou que vous êtes inscrit sur le registre du Royaume-Uni, un chèque sera émis et envoyé à vos risques à l'adresse figurant dans le registre à la date d'enregistrement.
8. En cas de perte ou de destruction des titres de propriété, et si l'actionnaire demande à recevoir les documents nécessaires au remplacement des titres perdus ou détruits avant 12h00 le vendredi 10 octobre 2008, le formulaire sera considéré comme valable. Le prix offert dû aux actionnaires dont les titres de propriété ont été perdus ou détruits ne sera payé qu'après achèvement du processus de remplacement de ces titres.
9. Vous devez noter que si vous remettez vos titres de propriété à l'avance, il vous sera impossible de dématérialiser ou de négocier vos actions de ZCI à partir de la date de remise, mais votre droit de participer et de voter à l'assemblée générale extraordinaire ne sera pas affecté.
10. Le cas échéant, un nouveau certificat d'actions, correspondant au solde de vos actions de ZCI après le rachat dans le cadre de l'offre, vous sera envoyé par lettre recommandée à vos risques à l'adresse figurant dans le registre à la date d'enregistrement.
11. Si l'offre n'est pas acceptée (au cas où la résolution présentée est rejetée par l'assemblée générale extraordinaire), les agents de transfert vous retourneront vos titres de propriétés par lettre recommandée à vos risques dans les cinq jours ouvrés suivant la date de l'assemblée générale extraordinaire, ou la date de réception de vos titres de propriété si celle-ci est plus tardive.

Le présent formulaire d'acceptation et de remise peut être déposé ou envoyé par lettre recommandée à :

En Afrique du Sud :

Computershare Investor Services
(Proprietary) Limited
70 Marshall Street, Johannesburg
2001, or P O Box 61763, Marshalltown,
2107

Au Royaume-Uni :

Computershare Investor Services PLC
Corporate Actions Projects
The Pavilions, Bridgwater Road
Bristol
BS99 6AH

Je/nous soussigné(s) accepte/acceptons irrévocablement et inconditionnellement l'offre pour le nombre d'actions de ZCI indiqué ci-dessous.

Ma/nos signature(s) portée(s) sur le présent formulaire d'acceptation et de remise constitue la signature d'un ordre de transfert des actions détenues par moi/nous et pour lesquelles l'offre est acceptée et je/nous désigne/désignons ici irrévocablement tout administrateur ou représentant dûment autorisé de ZCI pour agir en mon/notre nom et signer tout autre document ou documents nécessaire(s) pour procéder au transfert et à l'annulation des actions par ZCI.

Je/nous autorise/autorisons et donne/donnons par les présentes instruction de verser le prix offert conformément aux conditions de l'offre et des notes ci-dessous.

Je/nous, étant le(s) détenteur(s) enregistré(s) du nombre d'actions spécifié ci-dessous, lesquelles sont exemptes de tout privilège, remet/remettons et joins/joignons aux présentes les certificats et autres titres de propriété des actions indiquées ci-dessous.

Nom(s) complet(s) du/des
actionnaire(s)

Adresse physique

Adresse postale
(si différente de l'adresse physique
ci-dessus)
Signature du/des actionnaire(s)

Assisté par (le cas échéant)

Date :

2008

Numéro(s) du/des Certificat(s)	Nombre d'actions représentées par chaque certificat	Nombre d'actions que je/nous souhaite/souhaitons vendre dans le cadre de l'offre	Nombre d'actions que je/nous ne souhaite/souhait ons pas vendre dans le cadre de l'offre

Remplir toutes les cases ci-dessus (inscrire NEANT le cas échéant) Si vous avez besoin de plus de place, merci de préparer un tableau séparé et de le joindre.

Notes :

1. Aucun reçu de ce formulaire d'acceptation et de remise ne sera donné ni des titres de propriétés joint à celui-ci. Les intermédiaires qui demandent des reçus spécifiques pour la transaction sont invités à préparer ces reçus et à les présenter en même temps que le(s) document(s) remis pour qu'y soit apposé un tampon.
2. Un mineur doit être représenté par son/ses parent(s) ou son/ses tuteur(s).
3. En cas de détention conjointe des actions, tous les détenteurs doivent signer le formulaire d'acceptation et de remise.
4. Si le formulaire d'acceptation et de remise est soumis dans le cadre d'un pouvoir de délégation, ce pouvoir doit être présenté sauf s'il a déjà été enregistré par les agents de transfert ou si les documents ont été déposés auprès d'un agent de change du JSE et que ce formulaire porte le tampon de cet agent de change.
5. Si l'offre est acceptée au nom de son/ses mandataire(s) par une société de représentation reconnue, il est possible de remplir un formulaire de remise global ou un formulaire par actionnaire de ZCI mandataire au nom duquel l'offre est acceptée.

6. Si un (des) titre(s) de propriété a(ont) été perdu(s) ou détruit(s) et que l'actionnaire en fait la démonstration à la satisfaction de ZCI, ZCI peut ne pas exiger la remise de ce(s) titre(s) de propriété en échange de la fourniture d'une garantie satisfaisante pour ZCI. Seuls les formulaires de garantie fournis par les agents de transfert seront considérés comme satisfaisants.
7. L'offre est soumise à la condition suspensive décrite dans le prospectus auquel ce formulaire d'acceptation et de remise est joint.
8. Conformément aux dispositions de la loi sud-africaine Financial Intelligence Centre Act, 2001 (Act 38 de 2001), et ses amendements, les agents de transfert en Afrique du Sud ne pourront enregistrer un changement d'adresse qu'à condition de recevoir les documents suivants de la part de l'actionnaire concerné :
 - a) une copie certifiée de l'original d'un document d'identité ; et
 - b) une copie certifiée de la preuve de l'adresse du domicile.